

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2010

Présidence : Stéphanie LAMMAR

La séance est ouverte à 18h35 en présence de M. Nobs Maire, M^{me} De Haller, Conseillère administrative et M. Aebi, Conseiller administratif, et de M^{mes} Budry, Donnet, Fries-Walzer, Kissling, La Chiusa, Kissling, La Chiusa, Lammar, Molinari, Stebler, Vaucher et Wermeille, conseillères municipales.

MM. Basarab, Baertschi, Buchs, Chiorino, Gabella, Gerster, Gevisier, Guldemann, Juget, Maulini, Monney, Montessuit, Morex, Paparou Prod'hom, Richard, Schmutz, Voignier, Walder et Vout, Conseillers municipaux

Absent(e)s/excusé(e)s : M. Barthassat

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour.

0. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 mai 2010
1. Communications du Conseil administratif
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Propositions du Conseil administratif
4. Pétitions
5. Proposition du Conseil administratif relative à l'augmentation du rapport des surfaces des parcelles no 2405 et 2407, sises route de Drize 39, à Carouge **144-2010 P**
6. Proposition du Conseil administratif relative au préavis communal concernant l'aménagement du quartier "Praille-Acacias-Vernets" selon le projet de loi – plan no 29'712A – modifiant les limites de zones sur le territoire des villes de Genève, Carouge et Lancy (création d'une zone 2, de diverses zones de développement 2, d'une zone de verdure et d'une zone de développement 2 affectée à des activités mixtes) **145-2010 P**
7. Proposition du Conseil administratif relative au projet de loi modifiant les limites de zones à Carouge (création d'une zone de développement 3 et d'une zone de bois et forêts) en bordure du chemin de Pinchat, au lieu-dit "Les Moraines", plan no 29741-544 **146-2010 P**
8. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction pour la réalisation du demi-groupe scolaire de la Vigne-Rouge situé à Grange-Collomb **148-2010 P**
9. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction pour la réalisation d'un centre aéré situé à La Rippe (Vaud) **149-2010 P**
10. Proposition du Conseil administratif relative à l'octroi d'une subvention extraordinaire en faveur du Théâtre des Amis pour couvrir le coût de travaux de rénovation des locaux **152-2010 P**
11. Projets de délibérations
12. Propositions individuelles
13. Motions
14. Résolutions
15. Questions

0. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 MAI 2010

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de M. Nobs

La première communication fait état du décès subit de notre Secrétaire Général le lundi 14 juin 2010. En sa mémoire, nous avons procédé, tout à l'heure à la plantation d'un magnolia dans le jardin de la Mairie. Il invite l'assemblée à se lever pour une minute de silence.

La deuxième communication concerne la problématique des travaux liés aux malfaçons sur la toiture des bâtiments de l'Espace de Vie Infantile des Grands Hutins. Pour rappel, des travaux complémentaires ont été engagés afin d'améliorer la qualité de ceux-ci (suite aux malfaçons) mais n'étaient pas prévu dans le projet de construction. Ceux-ci ont engendré, d'après les assureurs, une plus-value de CHF 245'000. — qu'ils souhaitent récupérer. Nous avons sollicité l'appui de Me Bellanger pour ce dossier et il s'est avéré que cette demande est juridiquement recevable. Le Conseil administratif a proposé aux assurances d'arrêter ce montant à CHF 140'000. — et les dernières négociations ont abouti à une somme de CHF 170'000. —. En définitive, la plus-value correspondant aux travaux complémentaires liés aux malfaçons sur la toiture des deux bâtiments se monte à une somme de CHF 170'000. — de participation pour la Ville de Carouge sur CHF 245'000. — de participation globale des assurances.

Mme Molinari a bien compris que la décision finale suite à l'accord entre les assureurs et le Conseil administratif consiste en un montant de CHF 170'000. —. Par contre, elle demande à qui est imputée la responsabilité de ces malfaçons. Plusieurs fois, il a été évoqué le fait qu'elles n'étaient, en aucune manière, dues à la Commune mais plutôt à différents entrepreneurs qui sont intervenus sur ce chantier. Qu'en est-il des responsabilités ? Quel est le lien avec cette plus-value ? Est-ce que des travaux complémentaires ont augmenté la valeur du bâtiment et dans ce cas, la Commune a-t-elle décidé d'intervenir et payer ?

M. Nobs répond que ce dossier n'est pas simple puisque le montant total des travaux suite au constat de ces malfaçons s'élève à CHF 1'200'000.—. Ce montant a été pris en charge par les assurances, sous déduction de CHF 245'000. — de travaux complémentaires en plus-value. Les mandataires (architectes et ingénieurs) n'ont pas fait une conception dans les règles de l'art et le changement conceptuel y relatif a engendré une plus-value de CHF 245'000. —. Le Conseil administratif l'a contestée car il considérait que les conséquences esthétiques, c'est-à-dire, la multitude de cheminées sur le toit du bâtiment de l'Espace de Vie Infantile péjorait la qualité esthétique de celui-ci. De ce fait, nous avons été d'accord d'en prendre une partie et nous sommes arrivés à trouver cette solution intermédiaire de CHF 170'000. —. Comme le crédit a été maîtrisé tout au long du chantier, ce montant ne viendra pas en plus-value puisque nous arrivons à l'inclure dans le crédit de construction voté par le Conseil municipal.

Communication de Mme DE HALLER

Présentation de M. Bernard SAUTHIER

Le Conseil administratif a confié le poste **d'adjoint au chef du service Constructions & Aménagement à Monsieur Bernard SAUTHIER dès le 1^{er} juin 2010.**

Monsieur Bernard SAUTHIER est au bénéfice d'une demi-licence en sciences économiques et de deux certificats HES en management du sport et en leadership organisationnel.

Au cours de son parcours professionnel, Monsieur Bernard SAUTHIER a travaillé au sein de plusieurs administrations publiques genevoises.

Il a notamment exercé à l'Etat de Genève, en qualité de gestionnaire en immobilier, à la Ville de Genève en qualité d'adjoint de direction de l'Unité de Gérance et enfin à l'Hospice Général en qualité de chef du service hébergement.

Ces expériences professionnelles lui ont permis de développer la maîtrise de dossiers complexes ainsi que la connaissance des différentes procédures, lois et processus budgétaires dans le domaine de la construction et du bâtiment.

Il a également consolidé ses compétences en organisation administrative et gestion du personnel, au travers notamment de la direction du secteur de la conciergerie rattaché à l'unité de Gérance de la Ville de Genève.

Originaire du Val de Bagnes en Valais, il a cultivé une passion pour la montagne et la nature. Associé à son goût de l'effort, il a développé la pratique du triathlon sur de longues distances et en montagne. Il participe également à la course "Ironman" qui se traduit par 3.8 km de natation, 180 km à vélo et 42 km de course à pied.

Outre les efforts physiques, il affectionne les lectures de sujets tels que la physiologie sportive, l'histoire Napoléonienne, les ouvrages sur les facteurs humains et les divers aspects de la société, mais en revanche il a horreur des romans policiers.

Au-delà de son goût prononcé pour la nature et le sport, il se réserve quelques week-ends destinés à la découverte de bonnes tables ou qui lui permettent de suivre les émissions télévisées gastronomiques, afin d'alimenter ses connaissances culinaires, qu'il met en pratique lorsqu'il s'improvise au fourneau.

Nous lui souhaitons une très cordiale bienvenue au sein de notre administration ainsi que plein succès dans le cadre de sa fonction.

Communications de M. AEBI

La première communication concerne le giratoire du Boulevard des Promenades - Rue de Montfalcon qui a été rétréci pour l'aménagement futur de la rue de Montfalcon. Une délibération sera présentée en fin d'année au Conseil municipal dans le but de débiter les travaux l'année prochaine. Le refuge central a été supprimé pour permettre ce rétrécissement afin que les véhicules venant de la rue Montfalcon ne puissent plus avoir cette ligne droite sans être gêné par le giratoire. La partie centrale ovale est un aménagement assez particulier mis en place pour les véhicules des T.P.G.

La deuxième communication fait suite à des demandes pour la pose d'un ralentisseur à la hauteur du passage piéton de l'école des Promenades. Nous allons agrandir le refuge central dans sa longueur et un ralentisseur sera installé pour ralentir les véhicules. Les travaux seront effectués durant l'été, de manière à ce que tout soit en place pour la rentrée scolaire.

La troisième communication nous informe qu'une autorisation a été demandée afin que l'ensemble des écoles de Carouge bénéficient de ces ralentisseurs à hauteur des passages pour piétons et aux entrées d'écoles. Connaissant les retards de l'administration et les vacances, nous allons anticiper et installer des mesures provisoires avec, notamment des marquages aux sols pour qu'à la rentrée, les enfants puissent se rendre en toute sécurité dans leurs écoles respectives.

M. Baertschi a vu ce système de ralentisseurs et il demande s'il ne faudrait pas installer des éléments au sol. En effet, le ralentissement se fait par des poteaux et il craint que les automobilistes les percutent. Il suggère la pose d'éléments plastiques au sol pour indiquer clairement ce ralentissement afin d'éviter tout risque d'accident.

M. Aebi constate que M. Baertschi parle du premier carrefour et explique qu'effectivement, nous venons d'installer les poteaux d'un côté de la route. Ils n'offrent pas une visibilité marquée mais les choses évoluent et le but est de signaler ce rétrécissement pour que les véhicules ralentissent avant d'entrer dans ce giratoire.

Mme Molinari trouve bien le fait de prendre des mesures concrètes pour éviter une vitesse excessive à l'entrée du giratoire Montfalcon - Débridée. Par contre, elle constate que la piste cyclable est interrompue et elle souhaite savoir comment nous envisageons la suite de son aménagement.

D'autre part, concernant les ralentisseurs devant l'école des Promenades, Mme Fries-Walzer avait posé la question pour l'application du 30km/h. Est-ce que cet aménagement provisoire est en relation avec le fait qu'en 2011, le 30km/h devrait se généraliser autour de l'école des Promenades ? Et qu'en est-il des autres écoles ?

M. Aebi répond que la piste cyclable ne peut pas être incluse dans le passage sinon l'espace minimum prévu pour les poids lourds ne serait pas respecté. A certains endroits où il y a des rétrécissements, la piste cyclable est interrompue pour le passage pour piétons et devant les écoles. Le but de ces ralentisseurs vise à freiner les voitures et si elles passent au pas, les vélos sont statistiquement en sécurité sur cette faible distance.

Concernant l'école des Promenades, la piste cyclable est normale puisqu'il n'y a aucune modification, ni rétrécissement mais uniquement une élévation de la chaussée pour ralentir les voitures. L'espace actuel ne va pas changer puisque le refuge central reste et la distance entre celui-ci et la chaussée est identique.

Concernant le 30km/h, les demandes ont été faites pour le généraliser autour des écoles.

Mme Molinari remercie des ses explications mais elle souhaite savoir s'il serait envisageable pour le giratoire côté rue de la Débridée d'étudier la possibilité de permettre aux vélos de passer par l'arrière, de façon à éviter le goulet.

M. Aebi va étudier cette proposition. Toutefois, il faut savoir que les piétons vont s'avancer à la hauteur de la chaussée et si des vélos leur passent dans le dos, cela pourrait être dangereux. Il en profite pour rappeler que si le crédit est voté, les travaux pourront bientôt débuter et ce projet initial de nouvel aménagement à 30 km/h pour la rue de Montfalcon sera réalisé. Ensuite, l'école des Pervenches intégrera de manière facilitée le 30km/h avec des aménagements spéciaux afin que piétons et enfants puissent déambuler en toute sécurité dans ce secteur.

Mme Donnet se félicite des travaux du giratoire de la Débridée car elle est intervenue plusieurs fois sur ce sujet et est contente d'avoir été entendue. Elle remercie le Conseil administratif.

Mme Stebler est pleinement satisfaite de ce qu'elle entend. Il y a eu des interventions de l'association des parents d'élèves, des patrouilleuses scolaires, de groupes politiques et ces ralentisseurs sont les seules mesures architecturales qui obligent les voitures à freiner. A la rue Daniel-Gevril, les automobilistes qui roulent à une vitesse excessive sont obligés de ralentir. Il faut le faire rapidement devant toutes les écoles et elle en remercie le Conseil administratif.

M. Voignier est très content des travaux du Rond-point rue de la Débridée - rue Montfalcon. Par contre, il s'interroge sur les rétrécissements et craint que les vélos se sentent acculés par les voitures et roulent sur le trottoir. Les enfants et les personnes âgées pourraient être mis en danger. Il s'étonne de cette procédure et pense qu'il serait mieux d'étudier la possibilité de faire passer les vélos de l'autre côté.

M. Aebi fait remarquer que ce n'est pas le Conseil administratif qui décide de ces mesures. Celui-ci participe à des séances avec la Direction Générale de la Mobilité et l'entreprise Trafitec pour interpréter la loi et trouver les meilleures solutions possibles et autorisées pour l'ensemble des utilisateurs. C'est une bonne remarque et il en fera part aux personnes concernées.

M. Gerster va dans le même sens puisqu'il a failli avoir un accident tout à l'heure. Il était déjà intervenu pour qu'une campagne de sensibilisation soit faite mais rien n'a encore été réalisé. Les voitures serrent les vélos contre les poteaux et le seul choix qui leur reste est de passer de l'autre côté de ceux-ci. Il comprend bien que le Conseil administratif est tenu par des lois mais les trois réalisations qui ont été faites sur la Commune mettent en danger les vélos par rapport au reste du trafic.

M. Paparou constate, dans le même ordre d'idée que le problème est identique à la rue de la Fontenette, devant le poste de police. Le principe de ces goulets consiste à ce que les vélos, par leur présence, réduisent la vitesse des voitures.
En conclusion, il faut, soit changer le giratoire, soit changer ce principe qui s'est unifié dans le Canton.

M. Aebi ne peut pas admettre qu'on puisse penser à utiliser les vélos comme bouclier pour empêcher les voitures d'accélérer car ce n'est pas le but. Dans l'application du 30km/h, les vélos s'intégreront plus facilement dans le trafic. Ce sont les ralentisseurs et l'élévation de la chaussée qui obligeront, de manière physique les voitures à freiner voire même s'arrêter. A ce moment là, les cyclistes et les piétons seront en toute sécurité.

M. Walder demande pourquoi il n'a pas été prévu des dos d'âne plutôt que des goulets d'étranglements ?

M. Aebi répond que cela n'est pas encore autorisé et nous sommes dans une situation d'urgence en attendant les travaux définitifs.

En janvier prochain, nous devrions pouvoir débiter les travaux de Montfalcon et ceux-ci vont modifier ce giratoire de manière définitive en continuité au boulevard des Promenades. Actuellement, nous observons et apportons régulièrement des modifications pour optimiser au mieux ce secteur.

La quatrième communication concerne une résolution qui demandait au Conseil administratif de revoir le concept de la fête des écoles. Nous avons réuni la commission école et bibliothèque le 20 avril dernier pour la traiter. Pour celles et ceux qui y ont participé où lu le rapport de commission, ils ont pu constater qu'il était difficile, dans un premier temps de revoir complètement ce concept, notamment en raison de l'augmentation du nombre d'écoles et élèves sur notre territoire.

Toutefois, suite à une demande urgente des commissaires, il a le plaisir d'annoncer que, lors des prochaines promotions, les enfants carougeois auront accès gratuitement aux manèges durant toute la manifestation et un bracelet d'identification leur sera remis. Cette mesure est définitive et fait partie de ce nouveau concept qui sera, l'année prochaine, étudié avec plusieurs partenaires (Applaudissements).

Mme Fries-Walzer, au nom du P.D.C remercie le Conseil administratif d'avoir accédé à une de leur demande.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le bureau a quatre communications.

La première communication annonce que le bureau a eu la tristesse d'apprendre le décès du père de M. Richard. La Présidente invite l'assemblée à se lever pour une minute de silence.

La deuxième communication est le traditionnel discours de la Présidente :

*Monsieur le Maire,
Madame la Conseillère administrative,
Monsieur le Conseiller administratif,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs,
Chères et chers amis,*

Pour diverses raisons, il y a des moments dont on se souvient toujours, où l'on arrive à se rappeler exactement ce que l'on faisait lors de tels ou tels événements.

Ainsi en va-t-il paraît-il du premier pas sur la lune d'Amstrong, du mariage de Lady Di, ou du meurtre de Kennedy ou encore plus récemment des attentats du 11 septembre.

Pour ma part, je me souviens avec émotion de mon premier municipal, le lundi 2 juin 2003.

Non seulement car c'était le jour de mon anniversaire, mais aussi parce qu'en plein G8, je recevais des messages, en tant que membre de la permanence juridique du G8 me disant : « le pont du mt blanc est bloqué ; impossible de joindre Mme Speorri, ou encore Charles Beer est venu sur place ; ça y est, la police charge avec les lacrymogènes » : tout ça alors que je prêtais serment pour la première fois dans cette salle, que l'équipe de la revue se produisait pour sa première édition, et que les grillades nous attendaient, toujours chaleureusement préparées par le personnel de la voirie.

Aujourd'hui, je pense que ce jour restera également marqué dans ma mémoire, malheureusement pour des raisons tragiques.

La disparition d'Yves-Alain Mosimann laisse un effet un vide immense dans cette salle du municipal et il m'est difficile de concevoir un conseil municipal sans sa présence, tant il y était intrinsèquement lié.

Je n'arrive en effet pas à réaliser qu'il ne fera plus les cents pas derrière les conseillers et conseillères municipaux, glissant discrètement un « c'est du beau ça ! » lorsqu'il voyait que certains ou certaines jouaient sur leur téléphone portable, envoyaient des messages ou faisaient des petits dessins, lors des débats.

J'ai également de la peine à imaginer qu'il ne pourra plus donner brièvement un avis juridique, éclairant ainsi les confusions de certains conseillers municipaux, ou encore souffler une réponse aux conseillers administratifs lorsque ceux-ci se trouvaient empruntés devant une question piquante d'un conseiller ou d'une conseillère municipale.

Yves-Alain était un homme de conviction, un homme de cœur, un homme qui combinait avec élégance, intelligence, respect de son prochain et dignité.

Mais pour beaucoup d'entre nous, Yves-Alain était bien plus que notre secrétaire général, et c'est véritablement un ami que nous avons perdu.

Voltaire disait " Ce qui touche le cœur se grave dans la mémoire ".

Resteront donc dans nos mémoires, sa gentillesse, sa générosité, son attention aux détails, qu'il savait repérer et mettre en valeur chez chacun d'entre nous.

Ses coups de gueule, ses emportements, qu'on oubliait dès le lendemain, ses rires, sa présence, sa capacité de s'enthousiasmer pour les projets de chacun, son entrain pour toutes les troisièmes mi-temps, (que Carouge a du reste toujours gagné aux tournois intercommunaux

de football, à défaut de gagner le tournoi), ses plaisanteries, son humour, parfois caustique, et tant d'autres choses encore ; tout ceci nous manque déjà.

Ce soir, un arbre a été planté en sa mémoire et il perpétuera son souvenir.

Au nom du conseil municipal, je m'associe à la peine de la famille, et leur assure toute ma sympathie.

Après ce drame, personne n'avait le cœur à travailler, et c'est pourquoi les commissions de la semaine dernière ont été reportées.

Toutefois, malgré cette tragédie, la vie politique continue et Carouge ne peut pas attendre.

De grands enjeux occuperont le conseil municipal cette année, notamment :
la suite du centre communal,
le serpent de mer du CEVA,
le PAV, encore et toujours,
comme chaque année, le budget,
au final les élections municipales en mars et avril 2011,
sans oublier le 225^{ème} anniversaire de notre cité.

De chaque côté de la table, il faudra débattre, agir et travailler selon ses convictions.

Bien évidemment, la vision de la société diverge selon les partis, mais ce qui anime toutes et tous, c'est le bien commun de la Cité auquel nous sommes tous attachés.

Pour la gauche, et le parti socialiste en particulier, il est des valeurs fondamentales intangibles, au rang desquelles les principes de solidarité et de partage constituent la référence primordiale.

C'est au nom de ces principes que la gauche est irrémédiablement attachée au caractère de redistribution de l'impôt, et qu'elle s'oppose résolument à toute baisse d'impôt qui ne profite qu'aux classes les plus aisées, au détriment des prestations dont les carougeois ont besoin, en particulier les plus démunis.

C'est également au nom de ces principes que la gauche est particulièrement attentive aux conditions de travail des employés au service de la commune. C'est la raison pour laquelle elle s'oppose à une externalisation excessive des prestations.

Au-delà de ces inévitables clivages, il est certain que la concertation et le dialogue entre les diverses tendances doivent être privilégiés, ceci afin d'aller de l'avant et trouver des solutions pour les carougeoises et les carougeois qui nous ont élus.

Je forme donc le vœu que les enjeux qui ne touchent pas le noyau dur des convictions de chacun, n'aboutissent pas systématiquement à une polarisation stricte du débat et à un clivage gauche-droite aux effets souvent purement improductifs.

Je souhaite également qu'aussi virulent que soient les débats, ces derniers se déroulent dans le respect d'autrui et des règles élémentaires de courtoisie.

J'espère enfin que, malgré cette période difficile, nous retrouverons au sein de ce conseil, une ambiance carougeoise, faite de coup de gueule, de débats passionnés, de réconciliation au carnotzet, d'éclats de rire, bref une ambiance chaleureuse, à l'image d'un samedi matin au marché, et, qu'au final, soient votés des projets améliorant la qualité de vie des carougeoises et des carougeois.

La troisième communication concerne le tournoi de football intercommunal qui s'est déroulé dimanche dernier au stade de la Praille et auquel a participé une équipe de carougeoises et de carougeois. Nous avons eu le merveilleux résultat de 4^{ème} sur 8 qui est tout à fait honorable et nous avons gagné une coupe (qui est présentée) qui rejoindra celle de l'année dernière au Carnotzet. Elle tient à souligner que nous avons battu l'équipe de Plan-les-Ouates qui a gagné ce tournoi.

La quatrième communication est un courrier que la Présidente a reçu de M. Gabella et qui concerne sa démission du conseil municipal :

Le secrétaire la lit :

Madame la Présidente,

C'est avec une tristesse immense que je vous annonce ma décision de mettre fin à mon mandat de conseiller municipal de la ville de Carouge. Ma démission prendra effet le 24 juin prochain à ma sortie du carnotzet, à condition bien entendu, que je sois en état de gravir les marches qui mènent vers la sortie. Dans le cas contraire quelques collègues vigoureux, bienveillants, peut-être même de gauche et adepte de l'eau minérale s'il en est, voudront bien me porter.

Cette page tournée, l'été ne sera sans doute pas assez long pour me remémorer les innombrables bons souvenirs qui auront émaillés les quelques années passées autour de cette table.

Pour n'en citer que quelques un, sachez que j'ai adoré chacune des interventions de Serge Vout et l'extrême pertinence de son propos, j'ai vibré en écoutant les discours larmoyants d'Henriette Stebler, j'ai été charmé par les facéties désopilantes de Pierre Maulini, j'ai été captivé par chacune des 143'000 questions posées par Sonja Molinari, j'ai partagé la propension obsessionnelle de Patrick Monney pour les AIMP, j'ai tremblé à chaque coups de sang de Claude Morex, j'ai sursauté à chacune des arrivées tardives de Jean-Jacques Gerster, et finalement, j'ai salué comme il se doit, les motions, pétries de bons sens de Jérôme Montessuit.

Je n'oublierais pas non plus les heures passées à débattre autour de cette table et j'emporte avec moi la conviction que chacun d'entre vous, au-delà de ses convictions politiques, s'efforce toujours de répondre avec la plus grande attention aux intérêts des carougeoises et des carougeois.

C'est finalement l'essentiel de l'action politique que de "rendre possible ce qui est souhaitable", si vous me permettez cette citation dont je n'ai pas retenu l'auteur.

Il y a, bien sûr, les enjeux où, traditionnellement, les deux côtés de la table ne seront jamais d'accord. Je veux parler des thèmes récurrents comme par exemple : la fiscalité, le traitement du personnel communal ou la sacro sainte bagnole.

Je fais le vœu que le consensus, la sagesse ou le bon sens l'emportent toujours sur les débats rugueux et les votes sanctions. Je reste très confiant dans les capacités de ce conseil et dans son aptitude à gérer les affaires de la commune avec une indéfectible clairvoyance.

Les quelques années passées au sein du Conseil municipal m'auront plus que jamais rappelé l'immense chance que l'on a de vivre à Carouge et de bénéficier d'une qualité de vie aussi exceptionnelle. Ses membres en sont les garants et je veux croire qu'ils sauront, en permanence, préserver cette formidable richesse.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes meilleurs messages.

Antoine Gabella

3. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

4. PETITIONS

La Présidente a reçu 3 pétitions :

Première pétition : caméras de surveillance :

Le secrétaire la lit :

Madame la Présidente,

Concerne : Pétition au Conseil municipal de la Ville de Carouge

Préoccupés par le projet de caméras de vidéosurveillance et soucieux des préservations des libertés individuelles, nous souhaitons vivement que soit mené un débat public pour peser les avantages et inconvénients de la vidéosurveillance.

Nous vous demandons donc d'organiser avec tous les partis politiques une discussion publique où nous prenions le temps d'entendre nos représentants se prononcer et débattre avec les citoyens avant que le Conseil municipal ne se prononce à ce sujet.

Merci d'avance de répondre à notre demande.

Je vous prie d'agréer, Chère Madame, nos salutations distinguées.

Vive Carouge

*Pari Graham
Rue Roi-Victor-Amé 8
1227 Carouge*

Ci-joint : 20 feuilles de pétitions (environ 200 signatures)

Le bureau, dans sa majorité, a décidé de refuser cette pétition.

La Présidente demande s'il y a une autre proposition.

Mme Stebler se trouvait dans la minorité du bureau opposée à cette décision et elle propose que ce débat soit public. Elle rappelle que lorsque Mme Dubois (qui est la préposée aux données) avait été reçue en commission, elle avait expliqué que le rapport de M. Maudet recommandait un débat public avant la mise en place de caméras de vidéosurveillance. Elle propose de renvoyer la pétition au Conseil administratif afin qu'il organise un débat public durant les vacances.

Mme Donnet s'associe à la proposition de Mme Stebler.

M. Morex fait partie de la majorité du bureau qui a refusé cette pétition et il souhaite en donner les raisons.

Il estime que ce n'est pas au Conseil administratif d'organiser un débat public sur la demande de citoyens. Un débat démocratique consiste à venir assister au Conseil municipal et à laisser celui-ci faire son travail. Il ne faut pas oublier que selon le vote du Conseil municipal, les citoyens ou groupements politiques peuvent lancer un référendum.

Qu'est-ce qu'une discussion avec tous les partis va apporter ? Nous allons entendre des gens pour ou contre débattre pendant des heures. Allons-nous compter les coups à la fin du débat ou utiliser un applaudimètre pour savoir si les gens veulent ou non des caméras ? C'est un non sens de demander à la Commune d'organiser un débat. Par contre, personne n'empêche les groupements politiques de le faire, quitte à ce que la Commune leur prête une salle.

Il pense qu'il faut refuser cette pétition. Par contre, si une majorité de ce Conseil souhaite le renvoi en commission des pétitions, il est certain que cette proposition l'emportera ce soir et il donnerait ses recommandations aux commissaires.

M. Buchs pense que si les caméras sont acceptées lors du vote, il y aura un référendum et en cas de refus, le P.D.C. lancera un référendum. En conclusion, le débat aura obligatoirement lieu.

M. Monney rappelle qu'une commission de la sécurité est prévue au mois de septembre pour traiter des caméras et il propose de recevoir les pétitionnaires afin qu'ils nous expliquent de quelle manière ils voient les choses et nous donnent leur avis. Réflexion faite, M. Monney propose une commission conjointe sécurité et pétitions.

M. Baertschi est étonné qu'on refuse le renvoi en commission des pétitions car nous avons une vertu dans notre démocratie qui admet à ce qu'un, voire deux citoyens, puissent faire une pétition. Peut-être que demain, nous recevons une pétition demandant des caméras de vidéosurveillance.

Il propose de suivre la suggestion de M. Monney qui consiste à renvoyer cette pétition en commission conjointe sécurité et pétitions. Comme cela a été dit, le débat aura de toute façon lieu sous une forme ou une autre.

M. Walder va dans le même sens que M. Baertschi car il trouve incroyable qu'on veuille jeter verticalement plus de 200 signatures sans tenir compte de l'avis de personnes qui ont fait un effort pour venir nous communiquer quelque chose. Le minimum serait de les recevoir en commission des pétitions conjointement avec la commission sécurité. Il faut écouter ce qu'ils ont à dire avant que Carouge ne se transforme en salle de cinéma.

M. Maulini relève que lors de la séance du bureau, la partie minoritaire proposait un renvoi en commission conjointe sécurité et pétitions.

Mme Budry souhaite le passage en commission des pétitions avant le vote au Conseil municipal.

La Présidente fait voter la prise en considération de la pétition.

La pétition est prise en considération par 15 oui et 13 non.

La Présidente constate que deux autres propositions viennent d'être présentées :

1. Le renvoi au Conseil administratif
2. Le renvoi en commission conjointe sécurité et pétition

Mmes Stebler et Donnet retirent leur proposition.

Mme Budry souhaite s'assurer que le public est admis aux commissions.

La Présidente explique que si le renvoi en commission est accepté, nous allons recevoir des représentants des personnes qui ont signé la pétition et ensuite, la commission votera un préavis.

M. Gerster demande une suspension de séance pour le groupe radical.

La Présidente autorise 2 minutes.

La séance reprend.

Le vice-président constate que le nombre de votant est incorrect et la Présidente demande un nouveau vote de prise en considération.

La prise en considération est acceptée par 16 oui et 13 non.

M. Gerster estime que si nous devons organiser ce débat, il ne faut pas perdre du temps à renvoyer cette pétition en commission pour revenir au Conseil municipal.

Il propose un renvoi au Conseil administratif pour l'organisation de ce débat afin que les citoyens soient reçus et écoutés.

Mme Molinari demande 2 minutes de suspension de séance.

La Présidente donne son accord.

La séance reprend.

M. Richard pense qu'au point où nous en sommes, nous devons, en premier lieu, recevoir en commission les représentants des personnes qui ont signé la pétition afin de les entendre pour savoir avec exactitude ce qu'ils souhaitent comme type de débat.

Il propose de les recevoir en commission conjointe sécurité et pétitions. Il est possible qu'à l'issue de celle-ci une demande soit faite au Conseil administratif pour l'organisation rapide d'une séance.

M. Buchs rappelle que le P.D.C. avait demandé un vote rapide de sa motion et le fait de constamment la renvoyer en commission sécurité ne fait que le retarder. Maintenant, il faut que le débat se fasse sur la place publique et que les gens votent. De toute façon, la question sera tranchée par la population puisqu'un référendum suivra.

M. Morex n'est pas d'accord avec M. Richard, à savoir, qu'autour de cette table il y a deux propositions. Selon la formule consacrée, nous votons en premier la proposition la plus éloignée de celle qui est logique et l'ordre des votes doit être le suivant :

1. Le renvoi au Conseil administratif
2. Le renvoi en commission conjointe sécurité et pétitions

Mme Molinari souhaite rappeler que nous n'avons toujours pas reçu un certain nombre de documents, dont le règlement d'application pour les caméras. Le renvoi en commission laisserait le temps au Conseil administratif de finaliser une série de documents essentiels qui nous permettrait de prendre une décision correcte par rapport à ces caméras.

M. Walder ne comprend pas cette peur du débat public. Si une petite réunion pour la population est prévue fin août, pendant les vacances, le débat n'aura pas lieu. Nous souhaitons pouvoir discuter en commission des termes de celui-ci car ce n'est pas une réunion organisée par les radicaux pour eux dans les Tours mais une réunion qui va au-delà et qui appelle toute la population à la discussion pour créer le débat. Nous devons également recevoir les pétitionnaires pour savoir quel type de débat est souhaité et dans quelles conditions.

Il va soutenir le renvoi en commission conjointe sécurité et pétitions.

M. Morex réplique à M. Walder que le renvoi au Conseil administratif pour organiser un débat répond parfaitement à la requête des pétitionnaires puisqu'ils ne demandent pas à être reçu mais que la Commune organise un débat public avec les partis politiques. Nous n'avons pas besoin de les consulter pour savoir comment ils souhaitent que nous organisions le débat

puisque c'est un travail qui consiste à inviter les gens, envoyer des circulaires d'information, ouvrir une salle et discuter.

La Présidente propose de passer au vote et juridiquement, il faut prendre la proposition la plus éloignée. Habituellement, lorsqu'une pétition arrive au Conseil municipal le bureau a pour habitude de la renvoyer en commission des pétitions. De ce fait, la solution la plus logique est le renvoi en commission conjointe sécurité et pétitions et la plus éloignée est le renvoi au Conseil administratif.

Elle propose de voter le renvoi au Conseil administratif, étant précisé que si le vote ne passe pas, cette pétition sera renvoyée en commission conjointe sécurité et pétitions.

La pétition est renvoyée au Conseil administratif par 15 oui, 12 non et 2 abstentions.

M. Walder demande la discussion immédiate.

La Présidente fait remarquer que la pétition est renvoyée au Conseil administratif afin qu'il donne suite à la proposition des pétitionnaires.

M. Walder souhaite faire une remarque aux propos de M. Morex sur les conditions du débat et il demande que le Conseil administratif invite également des personnes comme Mme Dubois qui est préposée Cantonale à la protection des données. De plus, il souhaite que cette séance ne soit pas uniquement une séance de promotion pour les caméras de surveillance.

M. Morex rappelle que le Conseil administratif est parfaitement impartial.

Deuxième pétitions : pour une vraie zone de rencontre au cœur du Vieux-Carouge

Le secrétaire la lit :

Aux autorités communales de Carouge

Pétition pour une vraie zone de rencontre au cœur du Vieux-Carouge

Les pétitionnaires, habitants, usagers et amoureux de Carouge se réjouissent des efforts de la commune pour améliorer la qualité de l'espace public, notamment dans le centre historique qui constitue un "site bâti d'importance nationale" (1)

La "création d'une zone de rencontre" 20km/h avec priorité aux piétons (2) d'une zone piétonne et la recherche d'"un espace public embelli, mieux partagé et plus écologique" (3) témoignent de l'engagement des autorités en faveur de la sécurité des usagers, d'une réappropriation de l'espace par les habitants, de la sauvegarde du patrimoine et de l'environnement. Toutes conditions nécessaires, en ce début de XXI^e siècle, et garantes de la qualité des échanges sociaux, culturels et commerciaux.

Toutefois, étant donné les objectifs annoncés, l'achèvement des travaux rue de la Débridée, d'une partie de la rue Jacques-Dalphin et de la rue de la Filature ne semble pas répondre aux attentes. En effets, ces premiers aménagements ne correspondent pas à l'esprit des zones de rencontre à 20km/h et n'atteignent pas ces objectifs. Ces aménagements marqueront pourtant les décennies à venir. Il est donc essentiel de ne pas commettre de faux pas.

Les pétitionnaires, habitants, usagers et amoureux de Carouge souhaitent alerter les autorités communales sur les points suivants :

Sécurité :

L'idée de base, aménagement des rues de façade à façade, est excellente. La réalisation, elle, semble ignorer plusieurs catégories d'usagers : les enfants et les personnes à mobilité réduite, notamment. Le parcage bilatéral continu empêche une bonne visibilité et rend la rue moins sûre. L'aménagement de la circulation selon un axe droit favorise le non-respect d'une

limitation à 20km/h même avec une chaussée réduite. Enfin, cette organisation de la chaussée rend hypothétique un réel partage de l'espace public ;

Patrimoine :

Le choix d'un enrobé bitumineux (asphalte) gris foncé écrase les perspectives, élargit les rues et dévalorise les façades existantes. Le sentiment visuel obtenu (par exemple rue de la Filature) est que la route prédomine et que le Vieux-Carouge ressemble à un "grand parking" ce qui constitue une atteinte dommageable au patrimoine et diminue l'attractivité du centre historique. Il faut un sol plus proche des revêtements traditionnellement utilisés lors de la revalorisation des centres historiques (pierres, dalles, pavés) ;

Environnement :

L'option de minéraliser et d'asphalter l'espace pourrait simplifier l'entretien mais elle n'est pas conforme à l'identité du lieu et pose le problème de la perméabilité des sols. Pourquoi concevoir, par exemple, la végétalisation de l'espace public dans des pots de béton d'une hauteur de près d'un mètre cinquante ? Les plantations en pleine terre doivent être, autant que possible, privilégiées. Il est regrettable d'avoir repris l'idée de l'éclairage au sol (Débridée), les arbres n'ont nul besoin d'être illuminés. Cela dérange la faune et aveugle les piétons.

- (1) Selon l'inventaire fédéral des sites construits, soit L 4 16 du 4 mai 1995, voir Plan directeur communal, mai 2009, p68
 (2) Loi fédérale du 1^{er} janvier 2002
 (3) Visite guidée du 25 avril 2010, aménagement des espaces publics Carouge

Les pétitionnaires prient donc les autorités communales de Carouge de :

- Renoncer à un revêtement bitumineux (asphalte) de la chaussée et privilégier un revêtement tel que ceux utilisés lors de la revalorisation des centres villes historiques : pierres, dalles, pavés,
- Réorganiser l'espace afin de garantir la sécurité de tous les usagers et spécialement des enfants en évitant une circulation en ligne droite et en mettant en place des aménagements adéquats pour réduire la vitesse,
- Réduire les places de parc pour améliorer la visibilité des piétons et sécuriser la voie publique en renonçant au stationnement continu bilatéral, en laissant des zones libres et en alternant parcs à vélos, bancs et terrasses,
- Renforcer la perméabilité des sols en favorisant autant que possible les plantations en pleine terre afin d'améliorer la qualité de vie,
- Supprimer les lumières au sol, dérangeantes pour la faune et les piétons,
- Continuer à rendre les secteurs commerçants attractifs en garantissant les surfaces nécessaires aux terrasses.

Merci aux autorités communales de prendre en compte ces demandes pour tous les aménagements à venir (places du Temple et du Marché et rues avoisinantes) ainsi que pour les travaux en cours.

Catherine ROUGE, architecte EAUG, 9 rue du Marché, 1227 Carouge

Cette pétition contient environ 320 signatures.

La prise en considération est acceptée à unanimité.

Le bureau propose un renvoi en commission des pétitions.

M. Walder propose un renvoi au Conseil administratif pour traitement immédiat.

Le renvoi au Conseil administratif est refusé par 10 oui, 18 non et 1 abstention.

La pétition est renvoyée en commission des pétitions.

La Présidente ouvre le tour de pré-consultation :

M. Gevisier recommande aux commissaires de réfléchir au remplacement des places de parking qui seraient éventuellement enlevées en surface pour les remplacer par des places en sous-sol.

M. Morex est satisfait du renvoi en commission. Il ne s'étonne pas d'une telle pétition, ceci d'autant plus qu'elle est signée, en premier lieu, par une architecte qui est probablement une adversaire à celui que la Commune a mandaté pour réaliser ces travaux. Il conseille aux commissaires et la Présidente de la commission de ne pas la convoquer trop rapidement afin que nous puissions enfin terminer les travaux et, à ce moment là, nous pourrions porter un jugement sur la qualité de cette réalisation. Cette personne fait part de ces inquiétudes quant au stationnement des voitures des deux côtés de la chaussée alors qu'actuellement, aucune place n'est dessinée à la rue Jacques-Dalphin. Peut-être que cette personne est une voyante extralucide puisque nous ne connaissons pas encore la disposition des places de stationnement sur cette artère. Il est important d'attendre que tout soit terminé pour laisser le soin au Conseil administratif et au Conseil municipal d'éventuellement apporter des modifications sur des aménagements où revêtements qui ne conviendraient pas. A ce moment là, nous pourrions écouter les pétitionnaires et leurs revendications.

Mme Molinari souhaite rappeler à M. Morex qu'il ne s'agit pas d'une seule personne qui a fait ce document et qu'il est signé par environ 320 personnes. D'autre part, elle a proposé une motion traitant des mêmes éléments ; celle-ci a été approuvée par une majorité de ce Conseil et renvoyée en commission de l'urbanisme pour début septembre. Elle souhaiterait que nous puissions rencontrer les pétitionnaires avant cette commission, de façon à pouvoir comprendre leurs souhaits, au-delà du texte qui est très explicite. Elle pense que c'est le moment de repenser ce qui est un prototype avec des parties qui sont déjà terminées et, elle remarque avec plaisir que suite à diverses demandes, certains aménagements ont déjà été améliorés. Il faut porter une réflexion sur le long terme sur ce qui reste à faire, et aussi par rapport au concours pour le reste du périmètre. Les demandes de cette pétition sont pertinentes et à écouter le plus vite possible.

M. Papparou pense qu'il serait judicieux d'inviter les pétitionnaires ainsi que l'architecte afin qu'il puisse justifier ces positions architecturales et donner des réponses concrètes. Cela permettrait d'alimenter le débat et faire baisser la tension qui pourrait émerger de cette pétition par rapport au projet qui est en cours de réalisation. Certains commissaires nous ont répété, à longueur de séances que nous n'étions par architecte et, de ce fait, ne pouvions pas tout comprendre.

M. Baertschi intervient dans le même sens car certains commissaires ont constaté tout-à l'heure que les arbres devant le restaurant de l'Olivier de Provence sont cerclés de béton et ils se demandaient comment ils respirent. Il y a manifestement une volonté de mettre des surfaces perméables avec certains types de revêtement, comme nous pouvons également le constater sur la place de la Raie-Manta puisque la terre végétale a été remplacée par du gravier. Il en avait d'ailleurs demandé la raison parce que c'est un concept qu'il est possible de défendre dans certains secteurs de Carouge mais, s'il est appliqué de façon doctrinaire peut heurter une partie des habitants. Il a aussi entendu l'avis d'architectes qui regrettent que nous n'ayons pas de matériaux naturels comme la pierre où la terre battue. Il pense qu'il faut un débat et auditionner M. Marcellin Barthassat et son équipe.

Mme Stebler trouve intéressant que les demandes des deux pétitions que nous avons reçues aujourd'hui traitent des espaces publics. Il est noble que les citoyens participent et donnent leurs avis puisqu'ils vivent à Carouge. Le responsable des contrats de quartiers nous a expliqué en commission que les habitants sont les experts du quartier, ils y vivent et paient leurs impôts. Elle trouve que cette démocratie participative est positive et elle demande à ce que les habitants soient bien accueillis et écoutés. A l'époque, elle avait trouvé que les plans du projet étaient bien mais aujourd'hui, quelques rectifications sont à faire et elle trouve très intéressant

ce qu'il se passe entre le Conseil municipal et la population. Les politiques doivent défendre le bien public, pas seulement festif mais également communautaire et social.

M. Prod'hom est irrité que l'on puisse se permettre de juger de la qualité d'une personne tel que cela a été fait à l'encontre de Mme rouge. C'est déplacé et il pense qu'il faut écouter et dialoguer avec les pétitionnaires pour répondre à leurs attentes.

M. Voignier fait remarquer que la sécurité est importante et il est étonné de certaines inquiétudes qui ne concernent que des problèmes d'esthétiques. Il se réjouit qu'il n'y ait plus de trottoirs pour les personnes atteintes d'un handicap et nous devons encore réfléchir à la dangerosité de certains parcours pour les personnes malvoyantes. La réflexion ne doit pas se faire seulement pour des petites commodités personnelles mais également pour les personnes qui ont de réels problèmes à se déplacer dans Carouge.

M. Buchs demande une estimation des coûts des modifications proposées et plus particulièrement pour le remplacement du revêtement des rues.

M. Richard ne sait pas s'il faudra tout changer ce qui a été fait mais il ne faut pas continuer à faire les mêmes erreurs, si celles-ci sont constatées. Il craint que l'architecte vienne défendre son projet et il rappelle qu'il est un mandataire qui doit écouter les volontés du maître d'ouvrage car celui-ci représente les usagers et va entendre durant des années leurs satisfactions ou récriminations. Il a régulièrement rappelé lors de séances, qu'il y a une attitude fautive à faire agir le mandataire comme un expert qui nous dit ce que nous avons à faire car il doit intervenir en fonction de nos demandes et nos besoins. Il n'a pas fait tout faux mais il serait bien qu'il vienne écouter, entendre qu'il y a des choses auquel il n'a pas pensé, qu'il ne croit pas, qu'il pense peu importantes ou inintéressantes. On n'entend pas les demandes des usagers tant pour la végétation, le mobilier public, les éclairages, etc. et les pétitionnaires doivent être considérés, au même titre que les politiciens comme des experts de l'usage. Les architectes sont des experts techniques qui viennent éclairer le possible dans ce qui est souhaitable, sans décider à notre place.

Mme Kissling souhaite qu'on soumette à la commission les coûts d'entretien d'autres revêtements que le bitume ainsi que l'entretien courant pour les changements de pierres, le descèlement de pavés (comme nous en avons fait l'expérience à la place de L'Octroi alors qu'aucune voiture ne passait) et autres, effectués par la voirie. Elle souhaite que ceux-ci soient chiffrés, par exemple, dans le budget de fonctionnement.

D'autres villes ont essayé de changer de revêtement et se sont retrouvés avec ces problèmes.

M. Walder demande que les commissaires de la commission de l'urbanisme soient également invités en commission des pétitions et que les documents nécessaires leur soient remis. Il souhaite que cette commission des pétitions soit convoquée très rapidement afin d'éviter que les personnes se retrouvent devant le fait accompli avec des travaux déjà réalisés même si, au vu de l'avancée de ceux-ci, il nous reste quelques mois.

La Présidente nous informe que la troisième pétition n'a pas pu être discutée au bureau compte tenu du fait qu'il ne l'avait par reçue.

Le secrétaire la lit :

Troisième pétition : l'insécurité de notre quartier

Madame, Monsieur

Nous avons constaté que des jeunes se réunissent tous les week-ends derrière notre immeuble et cassent nos voitures. Chacun de nous en a déjà été victime. Nous demandons donc à la ville de Carouge de faire quelque chose pour arrêter cette violence régulière. Entre autre, ils ne cassent pas juste les voitures. Ils font la fête, boivent et font du bruit tard dans la nuit.

*Cette situation est insupportable et nous vous prions de faire quelque chose.
Nous vous souhaitons, Madame, Monsieur, nos salutations respectueuses.*

*Les habitants
Route des Acacias 74-72
1227 Carouge*

La Présidente explique que cette pétition a été envoyée par courriel aux membres du Conseil municipal et elle fait voter la prise en considération :

La pétition est prise en considération à l'unanimité.

La Présidente attend les propositions des commissaires quant à cette pétition :

M. Maulini propose un renvoi en commission des pétitions.

M. Baertschi demande également un renvoi en commission des pétitions.

M. Voignier demande quelles seront les personnes invitées en commission des pétitions.

La Présidente rappelle que nous sommes entrain de décider de son renvoi. Le cas échéant, si elle est renvoyée en commission des pétitions, nous ouvrirons le tour de pré-consultation et nous pourrions décider des personnes à inviter. Toutefois, elle constate qu'il s'agit d'habitants de la route des Acacias 74-72 ; il y aura, probablement des délégués qui viendront en commission.

Il n'y a pas d'autre proposition et cette pétition est renvoyée en commission des pétitions.

La Présidente ouvre le tour de pré-consultation :

M. Walder souhaite qu'on étudie la possibilité d'enlever les places de parking derrière leur habitation afin que leurs voitures soient protégées.

M. Baertschi constate qu'il y a deux catégories de citoyens, c'est-à-dire, ceux qui peuvent se payer des garages fermés et n'ont pas de problèmes et, les autres, dont beaucoup ont des consonances étrangères, des gens du peuple, pour qui la voiture est également importante. Il pense que ce n'est pas notre rôle de vouloir commencer à leur faire la leçon ; écoutons les, regardons si c'est du domaine public ou privé et nous aviserons sur ce que nous pouvons faire. Il est d'ailleurs possible que cela relève des compétences de la police cantonale.

5. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'AUGMENTATION DU RAPPORT DES SURFACES DES PARCELLES NO 2405 ET 2407, SISES ROUTE DE DRIZE 39, A CAROUGE 144-2010 P

M. Nobs explique que nous sommes face à une demande d'augmentation de coefficient. Nous passons de 0.27 à 0.4, en dérogation de la zone, sous réserve de l'issue de la délibération du Conseil municipal. Il rappelle que la compétence du Conseil municipal commence à 0, 25, donc nous sommes un peu au-dessus de la compétence du Conseil administratif qui s'arrête à 0.25. Il s'agit de couvrir un petit local qui se situe entre deux bâtiments et de créer une véranda. Les enjeux urbanistique de ce projet, par rapport aux discussions que nous avons eu l'occasion d'avoir et que poursuivrons certainement au mois de septembre sur les problématiques de déclassement du périmètre du plateau de Pinchat ne concernent pas cette délibération et il propose de la voter sur le siège, de manière à faire avancer rapidement ce dossier.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre la discussion :

M. Papparou ne comprend pas bien le plan qui est proposé. Il y a une pointe, un trait rouge et il n'a pas compris où va se trouver la véranda parce que si elle est prévue à la pointe, elle ne donne pas sur le jardin. Il ne conçoit pas le sens de celle-ci qui est sur du bitume, ni les escaliers s'ils montent ou descendent entre les deux maisons.

M. Nobs répond qu'il n'est pas l'architecte mandaté pour la réalisation de cette véranda. On nous demande de savoir si nous sommes d'accord d'accorder une augmentation de coefficient et c'est une décision politique que le Conseil municipal doit prendre. On passe de 0,27 à 0.4 et c'est cette question qui est posée. En ce qui concerne les détails, les coupes, etc., il nous a remis les documents transmis par le DCTI.

M. Nobs ne peut pas répondre à M. Papparou qui demande si la véranda est placée à la pointe.

Mme Molinari avait prévu une question orale mais comme nous discutons d'une augmentation du rapport de surface, elle demande au Conseil administratif de donner un feedback au Conseil municipal concernant les questions qui avaient été évoquées à plusieurs reprises visant à créer une vision, une stratégie, un point de vue un peu plus clair sur ce que nous souhaitons pour cette zone de villas de Pinchat. Nous sommes régulièrement sollicités pour des augmentations d'indices et il manque cette vision d'ensemble. L'année passée, le Conseil municipal avait voté un crédit pour qu'une étude soit réalisée afin d'opter pour une stratégie cohérente vis-à-vis d'un plan défini et discuté. Celle-ci devait être terminée entre avril et mai. Qu'en est-il ?

M. Nobs explique que les résultats ont été proposés au Conseil administratif il y a 10 jours. Cette étude est faite conjointement entre la Ville de Carouge et l'Etat de Genève et nous y avons apporté des modifications. Nous devrions recevoir la version définitive d'ici fin juin. Elle sera présentée par les mandataires et les représentants de l'Etat en commission de l'urbanisme où lors d'une commission plénière dans le courant du mois de septembre.

M. Gevisier souhaite que, lorsque nous recevons une requête de ce type, le Conseil municipal soit informé de la surface demandée en augmentation de coefficient, de façon à ce que nous ne passions pas la soirée à discuter pour 20m².

Mme Budry trouve que le point 2 est intéressant car il prévoit un projet de cheminement piétonnier où de piste cyclable sur ce site. Elle aurait souhaité en savoir un peu plus.

M. Nobs répond qu'effectivement dans le point 2, nous souhaitons émettre des réserves pour l'avenir afin de pouvoir préserver une partie du domaine public pour les cyclistes et piétons en cas d'élargissement. C'est une procédure qui est systématiquement utilisée pour ce type de demande et nous l'avons déjà fait, sur proposition de M. Baertschi, pour une maison qui se situe sur le chemin de Pinchat.

M. Baertschi félicite le Conseil administratif de réagir de la sorte puisque ce sont des décisions qui devraient être de sa compétence. En raison des lois, on dérange le Conseil municipal pour une affaire de 20m² et il ne voit aucun intérêt à s'opposer à cette demande ; ceci d'autant plus qu'il faut laisser vivre les citoyens.

Le projet est accepté par 28 oui et 1 abstention.

Vu la demande en autorisation de construire en procédure accélérée N° APA 32684-3 déposée le 18 février 2010 au département des constructions et des technologies de l'information, à la requête de Monsieur et Madame STREIT-BIANCHI, par Monsieur SCHORR, architecte, relative à l'agrandissement d'une villa mitoyenne ;

vu la surface des constructions exprimée en m² de plancher qui excède les 20% de la surface de la parcelle ;

vu l'article 59, alinéa 4, lettre b, de la Loi sur les constructions et installations diverses (LCI – L 5.05) du 14 avril 1988, portant sur le rapport des surfaces de plancher habitable et de terrain ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre s, de la Loi sur l'administration des communes (LAC – B 6.05) du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, par 28 oui et 1 abstention

A C C E P T E

1. D'octroyer une dérogation au rapport des surfaces dans le cadre du projet de construction en ordre contigu au 39, route de Drize, sur les parcelles N° 2405 et N° 2407, feuille cadastrale 43, sises en zone 5, avec un indice d'utilisation du sol de 0,2704.
2. Dans le cadre de la procédure d'autorisation de construire, que soit accordée une servitude de deux mètres de large le long de la route de Drize au profit de la commune, dans le cas d'un projet de cheminement piétonnier ou de piste cyclable sur ce site.

6. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU PREAVIS COMMUNAL CONCERNANT L'AMENAGEMENT DU QUARTIER "PRAILLE-ACACIAS-VERNETS" SELON LE PROJET DE LOI – PLAN NO 29'712A – MODIFIANT LES LIMITES DE ZONES SUR LE TERRITOIRE DES VILLES DE GENEVE, CAROUGE ET LANCY (CREATION D'UNE ZONE 2, DE DIVERSES ZONES DE DEVELOPPEMENT 2, D'UNE ZONE DE VERDURE ET D'UNE ZONE DE DEVELOPPEMENT 2 AFFECTEE A DES ACTIVITES MIXTES) 145-2010 P

M. Nobs rappelle que ce projet de loi est connu du Conseil municipal depuis plusieurs semaines puisque nous l'avons déjà abordé lors d'une commission ad hoc PAV. C'est un projet qui fait référence aux négociations entre les villes de Genève, Carouge, Lancy, l'Etat de Genève et les opposants au projet de loi de déclassement initial. Il espère que le Conseil municipal aura la sagesse de renvoyer ce projet en commission avant de donner son préavis.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité

Le bureau propose le renvoi en commission ad hoc PAV.

La Présidente ouvre le tour de pré-consultation :

M. Walder recommande aux commissaires de veiller à ce qu'il soit fait mention "de favoriser les éco-quartier des logements coopératifs". De considérer la possibilité de demander plus d'espaces verts que les petites poches qui sont prévues dans les croquis et, finalement, d'avoir la possibilité d'amender le préavis ou la délibération pour demander que le futur Plan Directeur de Quartier du P.A.V. soit préavisé par le Conseil municipal

M. Buchs rappelle que lors du vote du 12 mai 2009, nous avons amendé la proposition avec la demande d'établissement, au préalable, d'un Plan Directeur de Quartier. Il souhaite que la

commission soit informée quant à la possibilité d'avoir un Plan Directeur de Quartier avant de se prononcer pour la suite du projet.

M. Nobs répond qu'un Plan Directeur de Quartier préalable va se réaliser en parallèle au processus de déclassement. Deux ans sont prévus dans le planning de la direction PAV pour sa réalisation.

M. Maulini revient sur la question qui avait été posée en commission ad hoc PAV concernant l'éventuelle création d'une fondation pour financer les logements d'utilité publique et les coopératives d'habitation. Il lui avait été répondu qu'il était possible de le faire à travers la fondation HLM. Par conséquent, il demande une réponse officielle afin de savoir s'il est possible de continuer à militer pour la création d'une fondation PAV.

Mme Molinari pense que la commission doit se pencher sur les "décides" car, comme nous pouvons le voir dans l'article de la proposition de loi, il est bien noté que dans les 2 ans, à partir du vote de déclassement, il y aura un Plan Directeur de Quartier. Par contre, elle constate qu'il est également indiqué que les communes doivent développer des Plans localisés de quartier spécifiques au PAV. Elle remarque que c'est un point qui manque actuellement dans les "décides" et il faudra veiller à les ajouter.

M. Baertschi trouve bien toutes ces recommandations mais il rappelle qu'il s'agit juste d'une modification des limites de zone. Il y a eu un certain nombre d'accord mais l'aménagement va se faire par la suite et cette délibération concerne uniquement le fait de passer d'une zone industrielle à des zones 2 de développement.

7. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU PROJET DE LOI MODIFIANT LES LIMITES DE ZONES A CAROUGE (CREATION D'UNE ZONE DE DEVELOPPEMENT 3 ET D'UNE ZONE DE BOIS ET FORETS) EN BORDURE DU CHEMIN DE PINCHAT, AU LIEU-DIT "LES MORAINES", PLAN NO 29741-544 146-2010 P

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

8. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION POUR LA REALISATION DU DEMI-GROUPE SCOLAIRE DE LA VIGNE-ROUGE SITUE A GRANGE-COLLOMB 148-2010 P

M. Nobs explique que c'est un projet que les Conseillères et Conseillers municipaux ont connaissance depuis plusieurs mois avec notamment les résultats du concours d'architecture. Le Conseil municipal avait voté un crédit d'acquisition pour les 4'100 m² nécessaires à la construction de ce demi-groupe scolaire et aujourd'hui, nous vous proposons le crédit de délibération qui vise à la réalisation. Il y a CHF 21'831'312. — destinés aux travaux de construction de locaux et CHF 1'238'688. — pour les équipements d'exploitation et le mobilier. Vous devez autoriser au Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 23'070'000. —. Il rappelle qu'il n'est pas obligatoire de contracter un emprunt lorsque nous avons les liquidités nécessaires et qu'il est possible de faire de l'autofinancement.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission des travaux.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente passe au tour de pré-consultation :

M. Prod'hom propose d'inviter les architectes en commission des travaux. Nous devons également nous renseigner sur les groupes scolaires auprès de la ville de Genève qui tient des statistiques extrêmement précises. Il faut rassembler les CFC 2 et CFC 3 (code frais de construction que nous n'utilisons pas pour ce genre d'ouvrage) et modifier le découpage, c'est-à-dire regrouper le scolaire et le parascolaire en laissant les équipements sportifs de côté.

Il est inquiet du montant de CHF 23'000'000. — car des groupes scolaires complets tels que l'école de l'Europe et l'école Peschier se sont construits en Ville de Genève pour 21'000'000. —. Il ne remet pas en doute la qualité architecturale et il y a certainement une explication mais nous devons en débattre en commission.

Mme Stebler souhaite que la commission se penche sur les pistes cyclables car beaucoup d'enfants se rendent au cycle d'orientation à vélos et le parcours est dangereux. Elle remarque que lors de constructions d'écoles, les pistes cyclables sont aménagées tardivement. Il faut être attentif à ce que les aménagements piétonniers et cyclistes se réalisent en même temps que la construction et non 3-4- ans plus tard.

9. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION POUR LA REALISATION D'UN CENTRE AERE SITUE A LA RIPPE (VAUD) 149-2010 P

M. Nobs explique qu'il s'agit d'un projet dont le processus est relativement similaire au projet précédent. Dans ce cas, nous ne sommes pas face à un concours d'architecture mais un mandat d'étude parallèle (MEP) qui a été voté sous forme de délibération pour le financement de l'opération. Nous avons déjà présenté les résultats du concours et aujourd'hui, nous proposons la délibération qui vise à la réalisation du projet de cette construction à la Rippe. Il est devisé à CHF 4'655'000. —, soit CHF 4'475'000. — pour les travaux de construction et CHF 180'000. — pour les équipements d'exploitation et le mobilier.

La prise en considération est acceptée par 28 oui et 1 non.

Le bureau propose le renvoi en commission des travaux.

M. Chiorino propose la discussion immédiate.

La discussion immédiate est acceptée par 12 oui, 9 non et 7 abstentions.

La Présidente ouvre la discussion immédiate.

M. Guldemann trouve que cette proposition enlève l'esprit colonie. D'après les plans, il y a une petite cuisine, deux réfectoires mais aucun endroit n'est prévu pour dormir.

M. Nobs répond que les colonies de vacances n'existent plus à la Rippe parce qu'aujourd'hui, le concept qui plaît aux parents, aux enfants, aux enseignants et aux personnes s'occupant des centres aérés consiste à apporter les enfants pour la journée et les ramener le soir. Il est à noter, qu'en dehors des périodes de vacances scolaires, les associations carougeoises peuvent bénéficier de ces lieux pour faire des soirées, des repas le dimanche, etc. Nous avons pris un engagement avec la municipalité de la Rippe pour que leurs habitants et les villages environnants puissent également profiter de cette infrastructure.

M. Guldemann demande si nous allons acheter un car pour apporter les enfants au Centre aéré.

M. Nobs répond que nous l'avons déjà.

M. Guldemann demande si quelque chose est prévu pour les personnes âgées. Il trouve malheureux que nous ne puissions pas prévoir cet endroit pour les enfants et les personnes âgées.

Mme de Haller apporte un complément d'information dans le sens où c'est une région qui offre d'autres endroits d'hébergement pour la nuit. Si nous avons souhaité équiper ce lieu pour que les enfants puissent y dormir, cela aurait engendré des coûts considérables, en rai-

son des normes de sécurité en vigueur, spécialement dans le canton de Vaud. De plus, cette disposition correspond mieux aux besoins actuels du Centre de Loisirs.

M. Guldemann demande si la colonie de vacances de Saint-Gervais existe toujours.

M. Paparou répond positivement à la question de M. Guldemann.

Mme Stebler se souvient que lors d'une séance, Mme De Haller avait affirmé la possibilité d'installer des tentes pour y passer une ou plusieurs nuits.

M. Nobs répond que c'est effectivement possible.

M. Vout trouve ces frais sont élevés pour y aller de temps en temps. Il espère qu'une personne va surveiller ses locaux, de façon à ne pas avoir de casse.

M. Nobs répond que nous avons opté pour une collaboration intercommunale avec la municipalité de la Rippe. En effet, nous allons participer à l'augmentation du temps de travail du cantonnier afin qu'il s'occupe du bâtiment quand les gens repartent, pour le chauffer, etc.

M. Prod'homme salue ce projet et soutiendra le vote. Il pense que beaucoup de familles ne peuvent pas partir en vacances et il est important de pouvoir donner la possibilité aux enfants de profiter de cet endroit magnifique. Pour répondre aux commissaires inquiets des coûts de cette réalisation, il a fait un calcul qui démontre qu'on arrive à un prix de CHF 650. — au mètre cube, ce n'est pas du tout hors de prix, et, de plus il est sans CFC 3.

M. Montessuit demande si le bâtiment est maintenu hors gel en permanence et chauffé à la demande ? Et est-ce que les habitants de la Rippe pourront aussi en profiter ?

M. Nobs répète que dans le cadre de l'accord établi avec la municipalité de la Rippe, il y a aussi la possibilité de louer cette salle aux habitants et villages avoisinants

M. Gevisier souhaite connaître le nombre de places dans les deux réfectoires car il est étonné de la petite dimension de la cuisine.

M. Nobs répond que le réfectoire de droite peut contenir 150 personnes et fait 161,5m². Il y a également un patio couvert sur la partie centrale qui est prévu pour que les enfants mangent à l'extérieur lorsqu'il fait beau. Il y a aussi deux surfaces de bricolage, la cuisine qui, selon l'architecte, est suffisamment grande pour préparer à manger pour 150 personnes, les locaux sanitaires, techniques et de rangement. Il est prévu un chauffage à plaque, c'est-à-dire au bois et l'appendice que nous pouvons constater sur les plans est le silo de 17 m² qui alimentera la chaufferie dans le local technique.

M. Voignier remercie pour ce projet et il se réjouit qu'il se concrétise rapidement pour que les enfants puissent, dès l'été 2011, profiter de ces infrastructures qui peuvent être utilisées par tous les temps. Il souligne le fait que la maison de quartier fait un travail formidable durant tout l'été.

M. Monney est surpris de constater qu'il est prévu CHF 20'000. — d'honoraires d'architecte pour CHF 60'000.— d'achat de matériel pour l'aménagement et la décoration. Il demande si le personnel communal n'aurait pas pu s'en occuper.

M. Nobs fait remarquer qu'il est facturé 50% de la norme SIA et les offres d'honoraires figuraient dans le cadre du mandat d'étude parallèle.

M. Monney ne met pas cette donnée en doute mais il demande si la Commune n'aurait pas pu s'en occuper pour économiser CHF 20'000. —.

M. Nobs rappelle que lorsque nous avons un mandataire, nous lui donnons le travail dans son intégralité. Par contre, si M. Monney souhaite un proposer un amendement pour supprimer ces CHF 20'000. — d'honoraires, c'est possible.

M. Monney ne veut pas faire d'amendement, il souhaitait juste poser la question.

Le projet est accepté par 28 oui et 1 non.

Vu la décision du Conseil municipal d'accepter la cession, pour la somme de CHF 1.-- à la Commune de Carouge par la Société de la Colonie de vacances de Carouge, des parcelles N° 162 et N° 326 de la Commune de La Rippe (VD) lors de sa séance du 25 juin 2009

vu le cahier des charges du concours d'appel d'offres et le programme intentionnel des locaux établis par les services de l'administration de la Ville de Carouge ;

vu le mandat d'organisation de l'appel d'offres attribué aux Bureaux d'architectes ARCHITECTURE-URBANISME ENVIRONNEMENT SPITSAS ATHANASE et DOMINIQUE ZANGHI ;

vu le concours d'architecture organisé par la Ville de Carouge dont le lauréat, le Bureau d'architectes "Atelier d'architecture BRODARD ET BILLAERT SA", a été recommandé par le jury pour la poursuite du projet et sa réalisation ;

vu la volonté du Conseil administratif d'offrir un lieu adapté, convivial, économique et répondant aux exigences du label "Minergie" ;

vu la décision du Conseil municipal, dans sa séance du 12 novembre 2009, de voter le crédit d'étude pour la construction d'un centre aéré et d'octroyer la suite du mandat au Bureau d'architectes "Atelier d'architecture BRODARD ET BILLAERT SA" ;

vu la requête en autorisation de construire P-244-18-1-2010-ME déposée par le Bureau d'architectes "Atelier d'architecture BRODARD ET BILLAERT SA" et publiée dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du Canton de Vaud du 2 mars 2010 ;

vu, en conséquence, la décision du Conseil administratif de confirmer ce mandat de réalisation au Bureau d'architectes lauréat "Atelier d'architecture BRODARD ET BILLAERT SA" ;

vu la planification des travaux permettant la mise à disposition des locaux pour l'été 2011 ;

vu la récapitulation du montant des travaux établie par le Bureau d'architectes "Atelier d'architecture BRODARD ET BILLAERT SA" avec pour objectif, selon planning intentionnel ci-joint, la mise à disposition de ces locaux pour le mois de juin 2011 ;

conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif, par 28 oui et 1 non

le Conseil municipal

D É C I D E

1. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 4'655'000.-- soit : CHF 4'475'000.- - destinés aux travaux de construction des locaux et CHF 180'000.-- pour les équipements d'exploitation et le mobilier.*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif.*
3. *Qu'une somme de CHF 63'000.--, calculée à 2% du coût des travaux de construction TTC, sera prélevée sur le montant précité et attribuée au Fonds de décoration.*
4. *D'amortir le montant de CHF 4'655'000.-- de la manière suivante :*
 - *CHF 4'475'000.-- au moyen de 30 annuités, dès 2011 sous rubrique 35.331.*
 - *CHF 180'000.-- au moyen de 10 annuités, dès 2011 sous rubrique 35.331.*

10. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION EXTRAORDINAIRE EN FAVEUR DU THEATRE DES AMIS POUR COUVRIR LE COUT DE TRAVAUX DE RENOVATION DES LOCAUX 152-2010 P

Mme De Haller explique que les membres de la commission des Beaux-arts se sont rendus au théâtre des amis le 10 juin dernier pour constater de visu la situation difficile dans laquelle doivent travailler les acteurs, collaborateurs et le directeur. Suite à cette visite, nous avons discuté avec les membres de la commission et à une très large majorité, il a été proposé de financer les travaux pour un montant de CHF 100'000. —. Les membres de la commission ont proposé un vote sur le siège pour que les travaux puissent avoir lieu cet été afin de rendre les conditions plus agréables pour les personnes travaillant dans ce théâtre.

La prise en considération est acceptée par 28 oui et 1 non.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre la discussion :

M. Schmutz constate que le budget a été préparé par le théâtre des amis et il souhaite savoir à qui a été attribué le mandat pour mener ces travaux ?

Mme De Haller répond que c'est le directeur du théâtre qui va lui-même mandater les personnes qui lui ont préparé les devis.

M. Schmutz demande si une autorisation doit être demandée au D.C.T.I. pour exécuter ces travaux.

M. Nobs pense que si nous pouvons exécuter ces travaux durant l'été, il n'y a pas besoin d'autorisation. Nous avons procédé de la même manière pour le théâtre de Carouge. Quand des beaux gestes sont faits pour la culture, il arrive que nous n'ayons pas besoin d'autorisation.

M. Guldemann déclare que le groupe UDC n'est pas d'accord d'augmenter la subvention du théâtre des amis de CHF 200'000. —, soit en passant de CHF 730'000. — à CHF 930'000. —. De plus, notre groupe refuse catégoriquement d'accorder un montant de CHF 100'000. — pour des travaux. En effet, nous ne sommes pas d'accord d'entretenir des comédiens fonctionnaires. D'autre part, cette subvention sera perçue pendant 4 ans et il n'est pas juste que les futurs conseillers municipaux soient mis devant le fait accompli.

La Présidente précise que la délibération qui nous occupe aujourd'hui concerne uniquement les travaux et la subvention sera discutée lors du budget.

M. Maulini souhaite témoigner en tant que Président de la commission des Beaux-arts. Cette année, le théâtre des amis a 15 ans et c'était la première fois que la commission se rendait sur place ; cela a été très apprécié par les uns et les autres et nous avons pu constater les difficultés dans lesquelles ils se trouvent pour exercer quotidiennement leur métier. Il nous encourage à voter ce projet qui entre dans la perspective d'une convention entre la Ville de Carouge et le théâtre des amis et qui est subordonnée à l'exécution de certains travaux. La commission a jugé que c'est un lien direct et une nécessité à tout point de vue.

M. Baertschi explique que c'est un petit théâtre qui joue souvent à guichet fermé et il semble que ces travaux soient indispensables. Toutefois, du fait que le propriétaire soit privé, il souhaite savoir si nous avons des garanties suffisantes dans le temps en termes de bail et s'il pourrait y avoir une incidence sur le tarif de la location ?

Mme de Haller répond que le propriétaire, qui a été approché par le directeur du théâtre, ne veut pas financer lui-même ces travaux mais il donne l'assurance de laisser le bail pour une longue période au théâtre des amis.

M. Prod'hom intervient sur le fait que nous devrions avoir une autorisation de construire accélérée. Toutefois, pour ce type de petits travaux, nous pouvons simplement faire une ouverture de chantier et il suggère que le service de la sécurité y soit convié afin que les travaux soient en conformité.

M. Nobs répond que nous avons procédé de cette manière pour le théâtre de Carouge et il en sera de même pour le théâtre des amis.

M. Gevisier constate qu'il est attribué un montant de CHF 21'771. — pour le bar. Est-ce un théâtre ou un night club ?

Mme De Haller trouve dommage que M. Gevisier n'ait pas participé à cette visite parce que M. Pastor lui aurait montré que le foyer actuel est beaucoup trop petit et décentré par rapport aux besoins. De ce fait, il doit être déplacé et cette opération entraîne un certain coût. Cela permettra aussi d'avoir un deuxième toilette car il n'y en a qu'un et cela pose problème lorsque la salle est pleine.

Le projet est accepté par 27 oui et 2 non.

Vu la nécessité de réaliser divers travaux pour adapter les locaux du Théâtre des Amis aux besoins des actrices et acteurs, des collaborateurs et du public ;

qu'en effet, il devient impérieux d'effectuer ces travaux pour rendre simplement confortable les conditions de travail et d'accueil ;

que lors de la commission des Beaux-arts du 10 juin, les commissaires se sont rendus sur place pour recevoir toutes explications utiles du directeur du Théâtre des Amis ;

que les travaux consistent à :

- construire et aménager un second sanitaire attenant à celui existant ;
- aménager le foyer en y installant la zone-bar ;
- séparer, par des cloisons, cette nouvelle zone-bar des loges ;
- réaliser des cloisons afin de créer et mieux isoler les bureaux de l'administration ;
- aménager les appareils de chauffage existants et installer le chauffage dans un local et un second radiateur dans le hall d'entrée ;
- acquérir du nouveau mobilier pour le foyer et améliorer l'éclairage de celui-ci ;

que ces travaux sont estimés à CHF. 100'438.-- ;

que la commission, à une très large majorité, a considéré qu'il était important que ces travaux se réalisent rapidement, soit, si faire se peut, cet été encore et avant la reprise de la nouvelle saison ;

qu'elle a également estimé que la commune se devait de prendre, exceptionnellement, à sa charge le coût de ces travaux ;

que les modalités de versement de la subvention communale – planning de versement en fonction du début et du déroulement des travaux, etc. – seront fixées par le Conseil administratif ;

conformément à l'article 30, lettre e de la loi de l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, par 27 oui et 2 non

DECIDE :

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 100'000.-- destiné au subventionnement des travaux de rénovation des locaux du Théâtre des Amis.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 2010 en dépense supplémentaire (rubrique 30.365).
3. De compenser cette dépense supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

11. PROJETS DE DELIBERATIONS

Il n'y en a pas.

12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

La Présidente a reçu une proposition individuelle de M. Prod'hom :

Le secrétaire la lit :

Pour une vue d'ensemble de l'aménagement de notre territoire communal, en pleine mutation

Nous savons tous, que notre commune va connaître dans les années à venir de profonds changements de son territoire.

En considérant le magnifique travail réalisé par le SCU avec le plan directeur communal de mai 2009.

Afin que nos élus, et plus particulièrement les membres de la commission d'urbanisme et des commissions Ad Hoc, puissent avoir une vue d'ensemble politique claire de l'aménagement du territoire communal.

Je demande un inventaire, sous forme de liste et/ou de plan, de l'ensemble des plans localisés de quartier PLQ, classifié de la manière suivante :

- Les plans localisés de quartier adoptés par le conseil d'état (en force) réalisés et non réalisés.
- Les plans localisés de quartier en cours d'études et qui sont en procédure d'adoption par le Conseil d'Etat.
- Les plans localisés de quartier envisagés.

De plus, afin d'éviter à l'avenir les reports de charges (trafics) sur des axes chargés, et en considérant les futurs quartiers (PLQ) en cours d'études. De réaliser un inventaire sous forme de liste et/ou de plan, de l'ensemble des études d'impacts en cours d'étude ou déjà en notre possession.

Je remercie d'avance le CA et le SCU pour ces documents.

Didier Prod'Hom, Parti Libéral

13. MOTIONS

La Présidente a reçu deux motions :

1. Nouveau projet pour la parcelle des Familia

Considéranants :

- Sachant que le Conseil Municipal a décidé d'accepter la construction de 7 immeubles (LUP) sur la parcelle des Familia sans demander de PLQ.
- Sachant que la Fondation Emma Kammacher, dans son nouveau projet, désire augmenter d'un étage les immeubles et propose de dédier un immeuble pour en faire un D2.
- Sachant que la commission de l'urbanisme du 18 mai 2010 a décidé de demander au Conseil Administratif de faire opposition au complément de l'autorisation de construire.
- Sachant que la commune a la possibilité de demander l'établissement d'un PLQ.
- Sachant qu'il est possible d'intégrer dans un plan LUP d'autres types de logement permettant une vraie mixité.
- Sachant qu'une mixité de population est indispensable pour éviter les problèmes sociaux.

Le PDC demande, au Conseil Administratif, de négocier avec la Fondation Emma Kammacher, un autre plan financier permettant une vraie mixité de logement.

Le PDC

M. Buchs demande que la motion soit portée à l'ordre du jour.

La motion est prise en considération à l'unanimité.

M. Buchs demande la discussion immédiate.

La Présidente ouvre la discussion immédiate :

M. Buchs explique que, suite à la commission de l'urbanisme du 18 mai, nous nous sommes rendu compte qu'il y avait un malaise vis-à-vis de la fondation Emma Kammacher. Nous pensons pouvoir aider le Conseil administratif dans de nouvelle négociation en proposant cette motion car celle-ci vise à faire d'autres propositions avec un financement qui viendrait, en partie de la Ville de Carouge.

M. Prod'Hom souhaite savoir si le Conseil administratif a de nouvelles informations concernant l'évolution de ce dossier.

M. Nobs répond que la position des autorités carougeoises n'a pas changé puisque nous soutenons toujours la construction du projet Essaim, qui a été le Lauréat du concours. Nous nous sommes opposés à la surélévation des bâtiments et à leurs déplacements. Nous restons dans la position que nous défendons depuis le début de ce dossier, à savoir, qu'une surdensification dans ce périmètre avec des logements complémentaires ne seraient pas forcément très intéressante pour le secteur.

M. Maulini a lu la motion avec beaucoup de conviction mais il n'est pas sûr que tout ce qu'elle contient soit vrai. D'une part, Il lui semble qu'on a voté en commission le maintien du premier préavis que nous avons donné. D'autre part, quant à l'affirmation qui prétend qu'on peut faire autre chose que des LUP sur ce territoire, il se souvient que M. Jacques BENE avait affirmé le contraire. Il souhaite savoir si ces affirmations ont été vérifiées.

M. Nobs répond que d'après la loi sur les LUP, il y a la possibilité de faire d'autres types d'appartement que des logements subventionnés à 100%. La motion qui est déposée par le P.D.C. est parfaitement conforme à la législation.

M. Nobs répond positivement à la question de M. Maulini quant à la possibilité de faire des coopératives d'habitations.

M. Schmutz constate que le résultat de ce dossier démontre une non mixité, une densité extrêmement importante et aujourd'hui on vient avec une augmentation de gabarit que le Conseil administratif refuse suite au préavis négatif de la commission de l'urbanisme.

Dans le texte de la motion, il relève 2 choses :

- Que ce point n'a pas lieu d'être : "*sachant que la commission de l'urbanisme du 18 mai 2010 a décidé de demander au Conseil Administratif de faire opposition au complément de l'autorisation de construire*"
- Dans le texte de la motion, nous n'allons pas assez loin parce que si nous demandons un autre plan financier, il faut préciser qu'il doit maintenir les gabarits acceptés par la Commune, soit R+7.

Il voit bien le sens de la motion mais un autre plan financier doit apporter de la mixité en précisant "dans le cadre des gabarits accepté à l'époque."

M. Gerster propose l'amendement suivant : Le PDC demande au Conseil administratif, de négocier avec la Fondation Emma Kammacher, un autre plan financier permettant une vraie mixité de logement, **en maintenant les gabarits résultant du concours, soit R+7.**

Mme Stebler rend attentif les membres que cette motion risque de retarder les travaux. Il reste 80 familles à la cité Familia, il y a des problèmes et cela se dégrade. Il y a quelque temps, nous avons déclaré que nous voulions le projet initial avec R +7 et émis des avis sur le D2 ainsi que

sur le parking. Elle a soutenu le projet initial qui lui plaisait avec le R +7 mais il faut faire attention à ne pas tout remettre en cause car nous sommes face à une demande cruciale de logements sociaux.

M. Buchs pense que cette motion nous permettra d'aller plus vite parce que si nous faisons opposition aux compléments de construction, nous allons retarder le projet et si nous demandons un Plan localisé de quartier, il sera retardé de plusieurs années. Nous souhaitons arriver à un consensus pour pouvoir aller plus vite et faire mieux les choses. Il faut également penser à la hauteur des plafonds de 2 m40 dont nous ne sommes pas satisfaits et contrôler s'il est possible d'avoir au moins 2m60. Il a cru entendre que la commune voulait acheter 2 immeubles, qu'en est-il ?

Mme De Haller répond que cela a été évoqué pour que le plan financier puisse fonctionner sans rajouter d'étage mais en augmentant un peu la hauteur des plafonds, mais non décidé.

Mme Molinari estime que cette hauteur de 2m40 est un élément qui abaisse notablement la qualité des logements. Elle se souvient qu'en commission nous avons pris une position ferme par rapport à cette évolution du projet. D'ailleurs, M. Nobs avait affirmé que des discussions seraient menées pour étudier dans quelle mesure il est possible de négocier quelque chose de différent, tant au niveau de M. Jacques BENE qu'avec d'autres autorités cantonales. Elle souhaite savoir s'il y a eu un suivi par rapport à cela.

M. Nobs répond qu'il y a un suivi mais pas nouvelles informations.

Mme Molinari demande une estimation en temps de ce retour d'informations.

M. Nobs répond qu'il ne pense pas avant mi-septembre en raison du ralentissement estival.

M. Maulini précise qu'il est prêt à soutenir cette motion mais il ne la trouve pas clair. On est venu nous demander des rehaussements parce qu'on n'arrivait pas à équilibrer le plan financier et il était souhaité de la mixité et non un ghetto. Nous n'allons pas mettre un D2 puisque nous avons vu qu'il n'y avait aucune opportunité.

Il propose qu'on étudie la possibilité de créer des coopératives d'habitations avec des propriétés.

M. Buchs explique que le P.D.C. a laissé cette motion la plus ouverte possible pour réfléchir à ces possibilités, sachant que dans la loi, il est possible de tout faire. Il faut laisser la latitude au Conseil administratif de pouvoir négocier avec le soutien du Conseil municipal. Il serait bien d'ajouter l'amendement proposé par M. Schmutz pour clarifier la dernière phrase. L'idée de faire autre chose est contenue dans la motion.

M. Schmutz ajoute que l'objectif est de maintenir cette position d'opposition puisque c'est la décision qui a été prise mais il faut, en même temps, lever cette négociation pour amener ce projet vers autre chose. La mixité comprend tout, on sort du projet initial LUP et nous avons la possibilité d'équilibrer le plan financier.

M. Gerster pense qu'il faut être clair dans le sens où la seule chose que peut faire la fondation c'est de la mixité. Elle ne peut faire que des LUP et avec le règlement qui les régit, il y a 4 possibilités de LUP mais cela reste des HBM et non des coopératives ou autres. La fondation ne peut que proposer une mixité de loyer comme cela a été fait à la Tambourine et une évaluation est actuellement en cours. L'autre possibilité consiste à ce que la commune acquiert un des immeubles pour faire autre chose qu'un immeuble HBM LUP.

M. Maulini propose un amendement qui demande qu'à côté de mixité on ajoute par exemple des coopératives d'habitations.

M. Nobs a compris par les propos de M. Gerster que ce n'est pas la loi qui empêche d'avoir des coopératives dans des LUP mais le problème provient des statuts de la fondation Emma Kamacher qui l'empêche de faire des coopératives.

M. Gabella rétorque que la fondation Emma Kammacher ne va pas vendre un immeuble à la Commune. Ils sont propriétaires des terrains, ils ont développé un projet et en phase d'obtenir un permis de construire. Ils vont faire des LUP parce qu'ils y sont tenus et c'est tout.

M. Gerster ajoute que nous venons d'expliquer que la fondation à des statuts qui sont fait par le Conseil d'Etat et dans la loi. Si nous voulons que cette motion soit prise au sérieux par nos interlocuteurs, il faut proposer des choses réalisables, en toute connaissance de cause

La Présidente a deux amendements :

Premier amendement de M. Maulini dans les demandes : *Le PDC demande au Conseil administratif de négocier avec la Fondation Emma Kammacher un autre plan financier permettant une vraie mixité de logement, **par exemple des coopératives d'habitation.***

Deuxième amendement de M. Schmutz : *Le PDC demande au Conseil administratif de négocier avec la Fondation Emma Kammacher un autre plan financier permettant une vraie mixité de logement, **en maintenant les gabarits résultant du concours, à savoir R+7.***

M. Morex invite les commissaires à refuser l'amendement de M. Maulini parce que sinon nous rendons cette motion caduque puisqu'on vient de nous expliquer qu'il n'est pas possible de changer les statuts d'une fondation fait par le Conseil d'Etat.

Mme Molinari pense qu'il est bien d'essayer d'élargir les possibilités vis-à-vis de ces immeubles et cette construction pour qu'ils soient à même de répondre au véritable besoin de mixité. Dans le cas de figure où les propositions de la Commune n'aboutissent pas et que d'autres solutions ne peuvent être trouvées, il était ressortit de la commission que nous demanderions un Plan Localisé de Quartier. Elle pense qu'il est important de le rappeler aujourd'hui, de manière à renforcer notre position.

M. Nobs confirme que c'est ce qui a été dit.

M. Maulini constate qu'on nous parle de mixité mais que nous ne pouvons pas faire autre chose que des LUP. En finalité, cette mixité est entre les pauvres et les plus pauvres.

M. Gerster explique qu'il y a un nouveau règlement qui prévoit 4 types de LUP et la Fondation pourrait proposer une variation de loyer pour un même appartement avec un échelonnement du loyer par étage comme cela a été fait à la Tambourine et cela permettrait d'offrir une mixité par rapport au taux effort et d'occupation.

M. Gabella rappelle que la fondation Emma Kammacher était venue nous trouver afin que nous ne demandions pas de Plan Localisé de Quartier et nous avons accepté cette demande. Aujourd'hui, ils sont dans le processus d'obtention d'une autorisation de construire. De ce fait, nous n'avons pratiquement plus rien à dire, sauf s'ils reviennent à la charge pour demander une densité supplémentaire, alors là, nous pourrions engager une négociation en donnant notre accord tout en demandant quelque chose en contrepartie. Si nous refusons l'augmentation de la densité, ils vont réaliser le projet tel que le concours a été gagné et point final.

Mme Molinari pense qu'on peut encore faire quelque chose, notamment en gardant une position ferme. Après, c'est une question de négociation. Par rapport à ce que dit M. Gerster concernant le modèle de mixité à la Tambourine, elle voudrait rappeler qu'il a été clairement dit en commission que c'est effectivement une donnée intéressante mais qu'elle n'est pas appli-

cable en l'état puisqu'elle est en cours d'évaluation et que nous en attendons le retour. Ce qui veut dire qu'il n'y aura pas de véritable mixité.

La Présidente propose de voter les amendements.

L'amendement de M. Maulini est refusé par 5 oui, 22 non et 2 abstentions.

L'amendement de M. Schmutz est accepté par 28 oui et 1 non.

La motion ainsi amendée est approuvée par 26 oui, 1 non et 2 abstentions.

Version 2 de la motion avec l'amendement :

Nouveau projet pour la parcelle des Familia

Considérants :

- Sachant que le Conseil Municipal a décidé d'accepter la construction de 7 immeubles (LUP) sur la parcelle des Familia sans demander de PLQ.
- Sachant que la Fondation Emma Kammacher, dans son nouveau projet, désire augmenter d'un étage les immeubles et propose dédier un immeuble pour en faire un D2.
- Sachant que la commission de l'urbanisme du 18 mai a décidé de demander au Conseil Administratif de faire opposition au complément de l'autorisation de construire.
- Sachant que la commune a la possibilité de demander l'établissement d'un PLQ.
- Sachant qu'il est possible d'intégrer dans un plan LUP d'autres types de logement permettant une vraie mixité.
- Sachant qu'une mixité de population est indispensable pour éviter les problèmes sociaux.

Le PDC demande, au Conseil Administratif, de négocier avec la Fondation Emma Kammacher, un autre plan financier permettant une vraie mixité de logement **en maintenant les garanties résultant du concours, soit R+7.**

Le PDC

La Présidente passe à la deuxième motion et demande au secrétaire d'en faire lecture :

2. Le rôle de la commune de Carouge en tant qu'acteur de proximité dans le domaine de l'énergie.

- *Vu l'importance primordiale d'une gestion efficace des aspects énergétiques des bâtiments pour le développement durable ;*
- *Vu les rôles clairement définis de la Confédération et des Cantons dans ce domaine ;*
- *Vu les avantages dont dispose la commune, de par sa proximité, lorsqu'il s'agit de communiquer de manière ciblée avec les propriétaires concernés, notamment les "petits" propriétaires ;*
- *Estimant que la commune peut ainsi jouer un rôle important d'acteur de proximité dans le domaine de l'énergie ;*

Les Conseillères et Conseillers municipaux demandent au Conseil administratif

De mettre en place une politique énergétique de proximité,

- en cherchant le dialogue avec les propriétaires d'immeubles sis sur la commune, en les informant et en les sensibilisant afin de les inciter à procéder à une analyse énergétique de leurs bâtiments ;
- en favorisant tous les projets d'amélioration des enveloppes thermiques des bâtiments ;
- en acceptant, lors de l'amélioration thermique des bâtiments existants, le dépassement de celle-ci sur le domaine public communal ;
- en encourageant et en coordonnant, dans la mesure du possible, les démarches d'assainissement et le regroupement des installations de production de chaleur ;
- en favorisant la distribution de chaleur à distance, notamment par l'information et le conseil aux propriétaires ainsi que par l'identification et la coordination de projets concrets ;
- en favorisant le passage, sur le territoire communal, de conduites de chauffage à distance ;
- en étudiant les autres moyens à disposition de la commune pour faciliter et encourager des projets visant l'amélioration du bilan énergétique du parc immobilier sis sur le territoire de la commune de Carouge
- en conseillant et en coordonnant les propriétaires dans leurs démarches administratives en vue de l'obtention des autorisations de construire ;
- en favorisant les démarches visant l'obtention, par les propriétaires, de subventions et d'aides diverses de la part de l'Etat destinées à contribuer au coût des améliorations énergétiques susvisées ;

De déléguer à la chargée de l'Agenda 21 la tâche de planifier, coordonner et évaluer l'ensemble de ces démarches.

Parti Libéral Parti Radical P.D.C Les Verts Parti socialiste A gauche toute

M. Prod'hom demande que la motion soit portée à l'ordre du jour.

La motion est prise en considération à l'unanimité.

M. Prod'hom propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre la discussion :

M. Prod'hom explique que suite à la motion socialiste sur la thermographie aérienne, nous avons auditionné M. Spierrer du scanE lors de la commission environnement du 20 avril 2010. Nous avons ressenti un certain malaise et cette motion a permis d'ouvrir un débat et un dialogue sur le rôle des communes. Ce que nous proposons aujourd'hui a pour but de dialoguer, favoriser, coordonner et aider l'administration. Elle n'induit aucune répercussion au niveau des coûts pour la Commune car il ne s'agit que de coordination et conseil. De plus, elle n'est pas contraignante pour les petits propriétaires.

Il donne quelques exemples de réalisations possibles :

- Lors de la réalisation de la nouvelle salle du Conseil municipal, nous aurions la possibilité de créer une centrale de chauffage commune pour desservir des îlots, dans le but d'assainir des productions de chaleur diverses.
- Lorsque nous devons faire le choix d'un isolant, nous pouvons favoriser un petit propriétaire pour l'utilisation du domaine public si, pour autant, les trottoirs ne sont pas péjorés. Cela peut permettre de baisser les coûts.
- Nous pouvons encourager le chauffage à distance afin d'apporter une distribution favorable aux petits propriétaires.

- Au vu des nombreux bâtiments que la commune possède, nous pouvons par exemple imaginer nous associer à un autre propriétaire devant refaire la toiture de son immeuble situé à côté d'un immeuble nous appartenant.

En conclusion, la Commune peut être acteur et prendre ce rôle par des mesures très simple.

M. Walder salue cette excellente motion des libéraux mais il demande une certaine vigilance quant à l'emploi du temps de la personne chargée de l'Agenda 21 et du développement durable. Il faudrait peut-être revoir la dotation en personnel de ce service afin qu'il puisse répondre à tous les besoins et requêtes, notamment du Conseil municipal.

Mme Stebler soutient cette motion pour assainir et isoler les bâtiments publics et privé. Elle nous informe que le Parlement Fédéral a voté un budget de 3 milliard à distribuer aux Cantons et aux Communes qui seraient un peu avant-gardiste pour l'assainissement des bâtiments. Profitons de cette opportunité et osons aller de l'avant rapidement.

Mme Budry souhaite faire remarquer qu'il n'y a pas que la Confédération mais également l'Etat de Genève qui réfléchit à cette question. Il vient de parrainer une conférence et a édité un document traitant de la rénovation, l'énergie solaire, comment bien faire, quel financement et comment choisir une nouvelle production de chaleur. Il y a aussi une réflexion au niveau Européen et il existe une revue s'intitulant "la revue durable" qui est une référence en matière d'écologie. Elle trouve beau le titre de son dernier trimestriel qui est : "vers des villes à basse consommation d'énergie et haute qualité de vie pour tous".

M. Juget pense que la motion devrait englober les bâtiments communaux car il y en a beaucoup qui n'ont pas de double vitrage et des lacunes au niveau du chauffage.

M. Gevisier est étonné qu'il soit stipulé dans la motion : "en favorisant le passage, *sur le territoire communal, de conduites de chauffage à distance*". Est-ce que nous allons rouvrir la rue Jacques-Dalphin ?

M. Juget souhaite formuler l'amendement suivant : "**inclure tous les bâtiment communaux dans ce concept**"

L'amendement est accepté à l'unanimité.

La motion amendée est acceptée par 28 oui et 1 non.

Version 2 de la motion avec l'amendement :

Deuxième motion : le rôle de la commune de Carouge en tant qu'acteur de proximité dans le domaine de l'énergie.

- *Vu l'importance primordiale d'une gestion efficace des aspects énergétiques des bâtiments pour le développement durable ;*
- *Vu les rôles clairement définis de la Confédération et des Cantons dans ce domaine ;*
- *Vu les avantages dont dispose la commune, de par sa proximité, lorsqu'il s'agit de communiquer de manière ciblée avec les propriétaires concernés, notamment les "petits" propriétaires ;*
- *Estimant que la commune peut ainsi jouer un rôle important d'acteur de proximité dans le domaine de l'énergie ;*

Les Conseillères et Conseillers municipaux demandent au Conseil administratif

De mettre en place une politique énergétique de proximité,

- en cherchant le dialogue avec les propriétaires d'immeubles sis sur la commune, en les informant et en les sensibilisant afin de les inciter à procéder à une analyse énergétique de leurs bâtiments ;
- en favorisant tous les projets d'amélioration des enveloppes thermiques des bâtiments ;
- en acceptant, lors de l'amélioration thermique des bâtiments existants, le dépassement de celle-ci sur le domaine public communal ;
- en encourageant et en coordonnant, dans la mesure du possible, les démarches d'assainissement et le regroupement des installations de production de chaleur ;
- en favorisant la distribution de chaleur à distance, notamment par l'information et le conseil aux propriétaires ainsi que par l'identification et la coordination de projets concrets ;
- en favorisant le passage, sur le territoire communal, de conduites de chauffage à distance ;
- en étudiant les autres moyens à disposition de la commune pour faciliter et encourager des projets visant l'amélioration du bilan énergétique du parc immobilier sis sur le territoire de la commune de Carouge
- en conseillant et en coordonnant les propriétaires dans leurs démarches administratives en vue de l'obtention des autorisations de construire ;
- en favorisant les démarches visant l'obtention, par les propriétaires, de subventions et d'aides diverses de la part de l'Etat destinées à contribuer au coût des améliorations énergétiques susvisées ;
- **Inclure tous les bâtiments communaux dans ce concept.**

De déléguer à la chargée de l'Agenda 21 la tâche de planifier, coordonner et évaluer l'ensemble de ces démarches.

Parti Libéral Parti Radical P.D.C Les Verts Parti socialiste A gauche toute

14. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas

15. QUESTIONS

Questions écrites :

La Présidente a reçu quatre questions écrites :

1. Domicile des chef(fe)s de service de l'administration communale

Le groupe UDC du Conseil municipal de la Ville de Carouge est très étonné de constater que certains chef(fe)s de service, occupant des postes à haute responsabilité, ne sont pas domiciliés sur le territoire de la commune de Carouge.

Le groupe UDC souhaite connaître les dérogations qui permettent de telles situations.

Le groupe UDC vous remercie de votre prochaine réponse.

2. Engagement du personnel communal

Le groupe UDC du Conseil municipal de la Ville de Carouge est très étonné de constater que la commune a procédé dernièrement à bon nombre de nouveaux engagements. Il s'agirait de personnes ne résidant pas sur la commune de Carouge et qui, de plus, ne seraient pas de nationalité suisse.

En conséquence, le groupe UDC souhaite que la priorité soit donnée aux ressortissants suisses, habitant sur la commune de Carouge et se trouvant actuellement au chômage, faute de quoi il demande qu'une justification soit apportée lors de chaque engagement d'un(e) collaborateur (trice) ne répondant pas à ces exigences.

Le groupe UDC vous remercie de votre prochaine réponse.

3. Course annuelle des Conseillers de la ville de Carouge

Le groupe UDC du Conseil municipal de la Ville de Carouge a été très étonné, lors de la dernière sortie du Conseil municipal de constater que c'est toujours les mêmes chef (fe)s de service qui participent à la traditionnelle course.

Le groupe UDC souhaite donc savoir si tous les chef (fe)s de service sont invités à ce voyage ou si seul certains d'entre eux sont sélectionnés.

Le groupe UDC vous remercie de votre prochaine réponse.

4. Coût des banderoles de soutien à la famille Musa SELIMI

Le groupe UDC du Conseil municipal de la Ville de Carouge a été interpellé par bon nombre de citoyens fort surpris de constater que des banderoles en soutien à la famille Musa SELIMI étaient placardées à différents endroits de la ville de Carouge.

Le groupe UDC souhaite donc savoir qui prend en charge le coût engendré par ces banderoles et, le cas échéant, le prix de ces affiches, ainsi que le prix de la main d'œuvre nécessaire à la mise en place de celles-ci.

Le groupe UDC vous remercie de votre prochaine réponse.

Questions orales :

Mme Stebler : école de Montfalcon, quel avenir ?

Lors du budget et des discussions sur les rénovations des écoles, celle de Montfalcon n'a été affectée d'aucun budget alors que le problème du préau couvert n'est toujours pas résolu. Différents intervenants ont demandé ce préau couvert et deux projets ont été proposés, dont un qui a été accepté. Lorsqu'il pleut, les enfants vont dans le couloir de Denner, c'est très dangereux et bruyant. Elle remet au Conseil administratif copie d'une plainte de parents d'élèves.

Pour quelle raison n'a-t-il pas encore été réalisé ?

Est-ce que la concrétisation de ce préau couvert est prévue prochainement ?

De plus, des travaux vont être effectués dans la petite salle pour le parascolaire alors, est-ce que cela ne serait pas le moment de faire les rénovations dont cette école à besoin ?

M. Nobs répond que le Conseil administratif répondra lors de la prochaine séance du Conseil municipal après lecture de la plainte.

M. Buchs : famille sélimi

Où en est-on avec la famille Sélimi ?

Mme De Haller répond qu'elle n'a pas eu de nouvelles depuis qu'elle a rencontré, en compagnie d'autres personnes, Mme Widmer-Schlumpf à Berne.

Mme Stebler complète qu'actuellement, il y a un recours avec effet suspensif pour le 6 juillet 2010 et le groupe de soutien s'est engagé à ne plus médiatiser, dans l'espoir d'une réponse positive de Berne. Elle nous tient informé de la suite et remercie encore les personnes qui ont apporté un grand soutien à cette famille.

M. Papparou : poids lourds parking

Tel ne fut pas sa surprise, il y a quelques jours, à 19h00, de voir un poids lourd de 40 tonnes provenant du Luxembourg garé devant le chantier du chemin Charles-Poluzzi. Il s'est approché de celui-ci et a pris langue avec le chauffeur pour lui demander la raison de son parking en ce lieu. Il lui a répondu qu'il voulait dormir sur place parce qu'il devait décharger le contenu de son camion le lendemain à 6 heures du matin. M. Papparou l'informe qu'il n'a pas le droit de se garer ici mais le chauffeur s'est mis en pyjama et lui a tourné le dos pour aller se coucher. Suite à cela, il a téléphoné à 21 heures à la police municipale pour faire part de cet état de fait et il lui a été répondu qu'ils passeraient. Le lendemain matin, il a pu constater que le camion était toujours présent et, de plus, le chauffeur est allé uriner dans les bois.

Il souhaite savoir s'il est autorisé de garer un 40 tonnes au chemin Charles- Poluzzi ?

Puisque que la police municipale n'est pas intervenue sur ce cas précis, et "qui ne dit pas consent". Est-il vrai qu'on peut garer des 40 tonnes quand et comme on veut ?

M. Aebi répond qu'on ne peut pas garer des camions de 40 tonnes dans un endroit comme celui-ci. Il est probable que le chauffeur s'est parké à proximité du chantier pour décharger le lendemain et que lorsqu'il lui a été demandé de partir, il ne pouvait pas le faire en raison de son quota d'heures de conduite auquel il est astreint et ne peut pas dépasser. Quant à l'intervention de la police municipale, il va demander un rapport et en fera part à M. Papparou.

Mme Molinari : stratégie de déclassement, vision d'ensemble Pinchat

Mme Molinari retire sa question puisqu'elle a été traitée précédemment.

Mme Molinari : piste cyclable Montfalcon vers Débridée

Mme Molinari retire sa question puisqu'elle a déjà été discutée.

Mme Molinari : état des lieux, réseau vert

C'est une question qui s'adresse à M. Aebi . En mars 2009, il avait promis de fournir un état des lieux de l'avancement du réseau vert suite à son affirmation disant que celui-ci était pratiquement terminé. Lors de cet échange, il avait avoué qu'il s'était " peut-être un tout petit peu avancé dans cette phrase" et avait promis, de fournir une réponse plus précise lors des prochaines séances du Conseil municipal. Comme cette question remonte à mars 2009, elle se demande si l'étude a été faite ? Si oui, quand pourrions-nous en obtenir les résultats ? Et si non, pour quelle raison ? Et quand est-ce que le Conseil administratif va tenir parole ?

M. Aebi n'a pas suivi ce projet mais il est en contact avec le bureau TRAFITEC. Il s'engage à donner une réponse en septembre sur l'état des lieux du réseau vert.

Mme Molinari demande si nous recevrons l'état des lieux ou une réponse qui dira qu'on a pris contact.

M. Aebi affirme que nous aurons un résultat avec le nom, les kilomètres, ce qui a été fait où est en projet.

Mme Molinari : "cratère noie tes puces"

C'est une question pour M. Nobs et pour rappel, lors du dernier Conseil municipal, elle nous faisait part d'un affaissement de terrain dans le parc "Noie tes puces". Des travaux étaient en cours depuis deux mois mais on été arrêté depuis plus d'un mois. M. Nobs avait répondu qu'il n'était pas au courant du problème et qu'il allait se renseigner pour répondre lors de cette séance. Qu'en est-il ?

M. Nobs répond qu'il n'a pas fait ses devoirs comme M. Aebi.

Mme Molinari pense qu'il est important que les travaux reprennent rapidement, compte tenu du fait, qu'il y a peu de moments dans l'année pour profiter de ce parc. De plus, il n'est guère agréable pour les utilisateurs d'avoir au centre dudit parc un grillage et un cratère d'environ 15 mètres.

Mme Budry : des fleurs pour AGT

C'est une question pour M. Aebi. Elle trouve que le journal officiel no 40 a vraiment fier allure et comporte de très jolies photos ; soit dit en passant, elle ne voit pas la cohérence des photos de la soirée des nouveaux citoyens en page 10 et celles qui se trouvent, sans explications, en page 23. Néanmoins, elles sont attrayantes et donnent envie de lire les articles, ce qui est important.

Il y a une photo de fleurs roses qui est particulièrement réussie et si elle était une lectrice avertie, elle aurait particulièrement envie de lire l'article adjacent. Par contre, elle a découvert, avec horreurs un article en complet désaccord avec la politique généreuse et humaine de Carouge qui a accroché des banderoles : "la commune de Carouge soutient la famille Seli-mi". Personnellement, ce qu'elle lit dans cet article la choque profondément. Elle ne va pas demander à la Commune de pratiquer la censure, mais elle demande pour quelle raison ces jolies fleurs n'illustraient pas l'article d'A Gauche Toute ou même d'un autre parti comme celui qui a déposé une résolution en faveur des apprentis sans papier.

Elle demande à ce que les tous les partis aient droits à une très jolie photo qui attire le regard.

M. Aebi ne se souvient pas de tous ce que comporte le journal "Carouge" et Mme Budry doit faire allusion à un article qu'il n'a pas encore lu. Il rappelle à l'assemblée que l'espace réservé pour les partis est complètement libre et non contrôlé par la rédaction. Il est souhaité que chaque parti apporte une certaine éthique à ce qu'il écrit dans ce journal. Si des articles sont non acceptables, ils peuvent être censurés mais le Conseil administratif n'appliquant pas celle-ci demande aux auteurs de revoir et corriger leur article, ce qui est déjà arrivé une fois. En ce qui concerne les fleurs, on essaye d'illustrer au mieux ce journal afin qu'il soit le plus agréable et attractif possible et il souligne le fait que c'est le troisième numéro de la nouvelle version et que nous y apportons les améliorations nécessaires en tenant compte des remarques de chacun.

Toutefois, il fera part de la remarque de Mme Budry.

Mme Fries-Walzer : écoles primaires

Est-il vrai que des classes primaires seront ouvertes dans le nouveau Cycle de Drize ?

Mme De Haller répond qu'à sa connaissance cela n'est pas prévu.

L'école Jacques-Dalphin doit fermer une classe alors que le Conseil municipal a voté des concours pour faire de nouvelles classes aux Promenades et au Val d'Arve. Finalement, est-ce vraiment nécessaire et faut-il vraiment se fier aux prévisions du DIP ?

Mme De Haller répond que la répartition des élèves dans les écoles de Carouge devra effectivement être réenvisagée mais c'est le DIP qui procède à celle-ci et non la Commune. Actuellement, nous sommes en surcharge aux Pervenches alors que Jacques-Dalphin a de la place. Comme cela a déjà été dit en commission, il est très délicat de demander à des parents d'accepter, lorsqu'il y a déjà un petit frère ou sœur dans une école de placer le 2^{ème} enfant dans un autre établissement. Nous agissons avec beaucoup de tact et de précaution pour ne pas décevoir les parents.

Mme Fries-Walzer : parking de la Fontenette

Un mercredi après-midi, à 14h00, au niveau de la buvette, une voiture s'est retrouvée avec les pneus crevés. Vitesse trop rapide ou mauvaise signalisation sur les sortes de ralentisseurs posés dans le parking ?

Ne serait-il pas plus judicieux d'installer des gendarmes couchés ? Et si par hasard, les aménagements actuels devaient perdurer, serait-il possible de mettre des réflecteurs pour la nuit ?

Autre argument pour installer des gendarmes couchés puisqu'à cause des travaux, les automobilistes venant du pont de la Fontenette tournent à gauche et entrent dans le parking, prennent un ticket, le traversent à une vitesse beaucoup trop élevée et en ressortent pour rejoindre la route de Veyrier afin d'éviter le carrefour et la file d'attente...

Serait-il possible de mettre des ralentisseurs et revoir l'aménagement du parking ?

M. Nobs répond qu'il y a déjà des gendarmes couchés mais il doit s'en assurer. Dans le cas contraire, il devrait être possible d'en installer. Il a entendu parler de cet accident et il semble que le conducteur n'a pas vu le bout de trottoir et a crevé son pneu. Il souligne le fait que cela peut arriver à n'importe quel endroit de Carouge et, comme Mme Fries-Walzer l'a relevé, la personne ne devait pas rouler doucement. Quant à la problématique des gens qui prennent les tickets à l'entrée et ressortent sur la route de Veyrier, c'est un problème impossible à résoudre parce qu'il faudrait placer des agents munis de radios à l'entrée et la sortie de ce parking. Nous ne pouvons pas interdire aux gens de rentrer dans un parking et sortir de l'autre côté.

Mme Fries-Walzer demande si nous pourrions trouver une solution pour que les gens soient ralentis et de ce fait dissuadés de passer à cet endroit.

M. Nobs va étudier la question.

Mme Fries-Walzer : ralentisseurs

Elle retire sa question puisque M. Aebi y a déjà répondu

Mme Kissling : cession de l'Etat à la Ville de Carouge du domaine de Battelle

Lors des discussions avec les habitants de la Tambourine, il a semblé que la plupart des problèmes d'entretien butent sur le fait que l'Etat ne fait pas les travaux qu'il devrait pour mettre en conformité et rendre viable et agréable les espaces publics et de circulation dans le parc de Battelle, principalement à la hauteur de la rue de la Tambourine. Les Conseillers municipaux carougeois ont reçu, il y a quelque temps, une liste préparée par la Commune concernant les problèmes sur ce lieu.

Est-il possible de chiffrer ces travaux ? Et éventuellement trouver un accord avec l'Etat pour le règlement de ces problèmes afin de sortir ce quartier du borbier dans lequel il se trouve depuis 10 ans.

M. Nobs explique que cette liste de travaux à réaliser sur ce territoire relevant du domaine privé cantonal a été remise au Département concernés pour exécution. Il y a eu des séances de coordination pour l'organisation de ceux-ci. Certains travaux ont été engagés par la Ville de Carouge l'été dernier afin de rendre conforme la sécurité devant l'accès à l'école de la Tambourine ; ils ont ensuite fait l'objet d'un décompte facturé à l'Etat. L'hiver dernier, nous avons installé des lumières d'accès pour que les gens puissent se promener en toute sécurité dans le parc de Battelle et un décompte a également été fait pour l'Etat. Il est vrai qu'il n'y a pas une volonté farouche de la part de l'Etat à faire avancer ce projet de manière rapide et efficace puisqu'à chaque fois qu'il a fallu répondre à des besoins urgents, ce sont les autorités carougeoises qui ont pris la décision de faire des travaux. D'ailleurs, les aménagements devant l'école de la Tambourine ont été effectués sans délibération.

Suite à la pétition qui avait été déposée auprès de la présidence du Grand Conseil, il a été auditionné par la commission d'aménagement et urbanisme du Grand-Conseil. Les commissaires ont été sensibilisés par ses propos mais rien n'a bougé. C'est un peu la problématique étatique quant à l'inertie dans les décisions et réalisations, raison pour laquelle cela n'avance pas.

Par contre, nous ne voulons pas faire le travail à la place de l'Etat car les responsabilités sont bien partagées et si nous engageons des travaux sur un territoire leur appartenant et qu'un problème survient durant le chantier, nous pouvons nous retrouver dans une situation très difficile au niveau assurances et autres. L'Etat doit mettre en ordre son territoire et après, comme nous l'avons dit à maintes reprises, nous le reprendrons et l'entretiendrons. Nous en assumerons également la gestion avec nos A.P.M.

Il semble que le nouveau responsable au D.C.T.I, M. De Freudenreich a pris les choses en main et que cela bouge un peu.

Mme Kissling remercie M. Nobs d'avoir répété ce qui avait déjà été dit autour de cette table mais justement le peu de choses qui ont été faites les 10 dernières années ont été concrétisées sur ordre de la commune et refacturé à l'Etat. Pouvons-nous continuer avec ce système ?

Pourrions-nous voir avec les habitants et chiffrer ce qui est le plus urgent à faire. En finalité, la politique des petits pas est meilleure que celle de l'Etat qui consiste en un immobilisme total.

M. Nobs répond qu'on peut le faire mais comme il l'a dit tout à l'heure, il y a des problèmes de responsabilités quant à l'engagement de travaux sur un territoire ne nous appartenant pas. Nous le pratiquons dans des situations d'urgence comme pour des problèmes liés à la sécurité des enfants sur le chemin de l'école. Par contre, il y a des travaux que nous n'exécuterons pas parce que nous estimons qu'ils ne sont pas urgents et il souligne également le fait que des erreurs ont été commises dans les délivrances d'autorisation de construire et ce n'est pas à Carouge de prendre les responsabilités de l'Etat de Genève.

Mme Kissling insiste sur le fait qu'elle n'avait pas dans l'idée de demander au Conseil administratif de faire des travaux sans l'accord de l'Etat.

M. Walder : élagage arbres sur trottoirs et pistes cyclables

Il y a une dizaine de jours, en montant à vélo sur la piste cyclable du chemin de Pinchat, il a constaté qu'elle était encombrée d'arbres et de branches et il a du rouler au milieu de la route sur toute la montée.

Qu'est-ce qui est fait par la Commune pour que les propriétaires fassent leur travail, c'est-à-dire, élaguent leurs arbres sur les pistes cyclables et trottoirs ?

M. Nobs répond que l'année passée, il avait été sollicité téléphoniquement par une personne qui habite au Ch. Du Grand-Donzel. Nous avons appelé le T.V.E. qui avait contacté les propriétaires pour qu'ils exécutent le travail. Depuis, les arbres ont repoussés et nous allons les recontacter.

M. Baertschi : éclairages publics, nouvelles perspectives avec les lampes LED

Il a vu récemment que la Commune de Meyrin commence à s'intéresser aux lampes LED. Ce n'est pas la panacée par leur coût mais elles permettent d'avoir une longue durabilité et des économies d'énergie. Elles apportent également des éclairages doux. Il suggère que les services compétents de la Commune envisagent d'en parler prochainement.

M. Aebi répond que nous avons déjà commencé à équiper les décorations de Noël avec des lampes LED.

M. Baertschi : départs de feu : statistiques

Il y a quelques années, nous avons eu une vague de pyromanie par des incendies de scooters. Depuis quelques mois, nous constatons des départs de feu de poubelles et pas plus tard qu'il y a deux jours, dans la nuit de mardi à mercredi soir, devant la permanence de l'Arve, le concierge essayait d'en éteindre un. De plus, la déchetterie voisine du Pont-Neuf ne peut plus recevoir d'habits suite à un avis qui a été placé par Serbecco informant de départs de feux. Il ne veut pas être phobique mais il y a eu Qualipet, la brasserie des tours, les tours, ainsi que l'E.M.S. des Pervenches.

Est-il possible d'obtenir quelques indications générales de la police municipale dans le cadre de la commission sécurité pour ces départs de feu ?

M. Aebi en prend note.

M. Voignier : A.E.D. ou défibrillateurs

Il souhaite savoir où nous en sommes avec les installations des A.E.D dans Carouge. Il a été interpellé par la société des samaritains qui est toujours dans l'attente des deux défibrillateurs qui leur ont été attribués pour assurer la permanence de secours

M. Aebi répond qu'ils ont été livrés la semaine dernière. Il y avait 25 défibrillateurs, dont 19 qui sont installés dans les bâtiments communaux et 6 portables répartis comme suit :

- 2 pour les pompiers
- 2 pour les samaritains
- 2 pour la police municipale

Les défibrillateurs prévus dans les bâtiments communaux seront installés aux alentours du 10 juillet. Il y aura une information générale dans l'édition de septembre du journal "Carouge" et le personnel est actuellement formé pour savoir comment réagir en cas d'accident de ce genre. La cellule sanitaire 144 sera également renseignée des endroits où se trouvent les défibrillateurs afin qu'elle puisse donner une information rapide de localisation de ceux-ci en cas de besoin.

La séance est levée à 21h50.
Genève, le 6 juillet 2010/cf